

**Associations et medias
dans la reconfiguration de la controverse publique
autour des ondes électromagnétiques**

**Contribution de l'observatoire socio-informatique des alertes et des controverses dans le
cadre des travaux du Groupe de Travail de l'Afset sur la téléphonie mobile ***

Francis Chateauraynaud, Josquin Debaz et Christopher Marlowe

GSPR – EHESS

12 juillet 2009

Sommaire

Introduction (p. 3)

- 1. La montée de la critique radicale : procès, mobilisations et polémiques (p. 5)**
- 2. Ce qui traité et ce qui n'est pas traité dans les médias (p. 12)**
- 3. Grenelle des ondes et conférence de citoyen (p. 19)**
- 4. Le surgissement d'une nouvelle cause collective : les électro-hypersensibles (p. 23)**

Annexes (p. 29)

- 1. Branche « santé et environnement » de la collection de corpus Chéloné (p. 28)**
- 2. Structures globales du corpus de référence (p. 29)**
- 3. Extraits d'un long dialogue avec Marlowe sur le corpus Téléphonie (p. 31)**

- Données quantitatives brutes sur le corpus*
- Calcul des reconfigureurs*
- point de vue sur les acteurs les plus critiques*
- une sélection d'énoncés critiques pertinents*
- la critique de l'expertise*
- rappel de la chronologie du dossier*

NB les éléments soulignés en gras dans les tableaux de Prospéro ou les extraits de rapports de Marlowe ont été introduits par les rédacteurs lors de la relecture.

Le Groupe de Sociologie Pragmatique et Réflexive (GSPR), qui travaille en partenariat avec l'Afsset à la mise en place d'un observatoire socio-informatique des alertes et des controverses en santé environnementale, suit depuis le début de l'année 2008 le dossier des ondes électromagnétiques. Depuis l'automne 2007, ce dossier n'a cessé de défrayer la chronique tout en changeant radicalement de configuration sociopolitique : à partir de controverses scientifiques de faible intensité sur les effets biologiques des ondes et des champs électromagnétiques, et de conflits locaux relatifs à l'implantation d'antennes-relais¹, les acteurs ont fini par propulser ce dossier au centre de l'actualité politico-médiatique au point d'en faire un des terrains majeurs de confrontation, notamment quant à l'interprétation et au mode d'application du principe de précaution. L'Afsset est d'autant plus concernée par les développements de ce dossier qu'en 2005 la polémique avait fait rage autour d'un rapport remis en 2003, qui prolongeait lui-même le rapport Zmirou de 2001, et qui posait le problème de l'indépendance de l'expertise. Cette polémique a contribué à donner prise à la critique radicale et a largement nourri la montée en puissance des groupes et associations « anti-ondes » dans l'espace public.

Comparé aux multiples dossiers suivis dans le cadre de l'observatoire², le cas des ondes électromagnétiques présente plusieurs caractéristiques : il présente en effet une longue période de gestation jalonnée par de nombreux conflits locaux autour des antennes-relais (à partir de 1999-2000) et par la lente montée des inquiétudes et des controverses sur les risques liés à l'usage des téléphones mobiles eux-mêmes, alertes scandées par la mise en circulation d'études et de rapports contradictoires. En 2006, l'affaire de diffamation qui a opposé Etienne Cendrier, porte-parole de Robin des toits, et des opérateurs de téléphonie, prépare les conditions d'une « fédération des causes » - c'est-à-dire d'une convergence de différents processus -, convergence accélérée à partir d'août 2007 par la publication du rapport BioInitiative. A la fin de l'année 2007, l'affaire des mobiles-jouets pour enfants achève le processus de transformation du dossier qui, depuis, ne quitte plus les arènes publiques.

Avant de regarder de plus près les séries liées aux associations et aux supports médiatiques, donnons quelques éclairages sur les structures du corpus rassemblé, lequel contenait, fin juin 2009, 3889 documents. Pour assurer une lisibilité, le corpus a été divisé en 4 périodes :

- La première correspond à l'apparition de la technologie, à son développement et sa popularisation, et à la mise en place d'arguments et d'acteurs critiques. Elle s'achève au 15 janvier 2001.
- La deuxième période commence avec le « rapport Zmirou » daté du 16 janvier 2001. Elle voit la montée en puissance des associations militantes et une première diffusion publique et médiatique des interrogations sur les effets sanitaires des ondes électromagnétiques.
- La troisième période débute le 19 mai 2004, avec la naissance de l'association Robin des toits. Elle correspond à une radicalisation de la critique et des démarches militantes, marquées par des divisions au sein des associations, la création

¹ Voir sur ce point la note composée par Matthieu Fintz, à partir d'une série de requêtes sur le corpus téléphonie accessible sur le réseau marloweb : « Les antennes-relais et le gouvernement local. Un enjeu important en santé environnementale », Document de travail, Afsset, janvier 2009.

² Voir en annexe le tableau des corpus de Chéloné au 30 juin 2009.

d'associations plus spécialisées, comme la CRIIREM, et une contestation plus marquée de l'expertise officielle. L'AFSSET sera en France la principale cible de ces attaques, concentrées sur ses avis de 2003 et de 2005, avec le dévoilement des relations entre les experts impliqués et les intérêts industriels des opérateurs.

- La dernière période commence avec le « rapport Bioinitiative » du 8 août 2007. Ce rapport devient rapidement l'étendard que les associations militantes mettent en avant pour opposer aux avis officiels une contre-expertise structurée. Forts de ce document, de leur veille scientifique et institutionnelle, ainsi que des années passées à fédérer de multiples actions locales, ces associations ont pu lancer de nombreuses et efficaces campagnes médiatiques et judiciaires.

1. La montée de la critique radicale : procès, mobilisations et polémiques

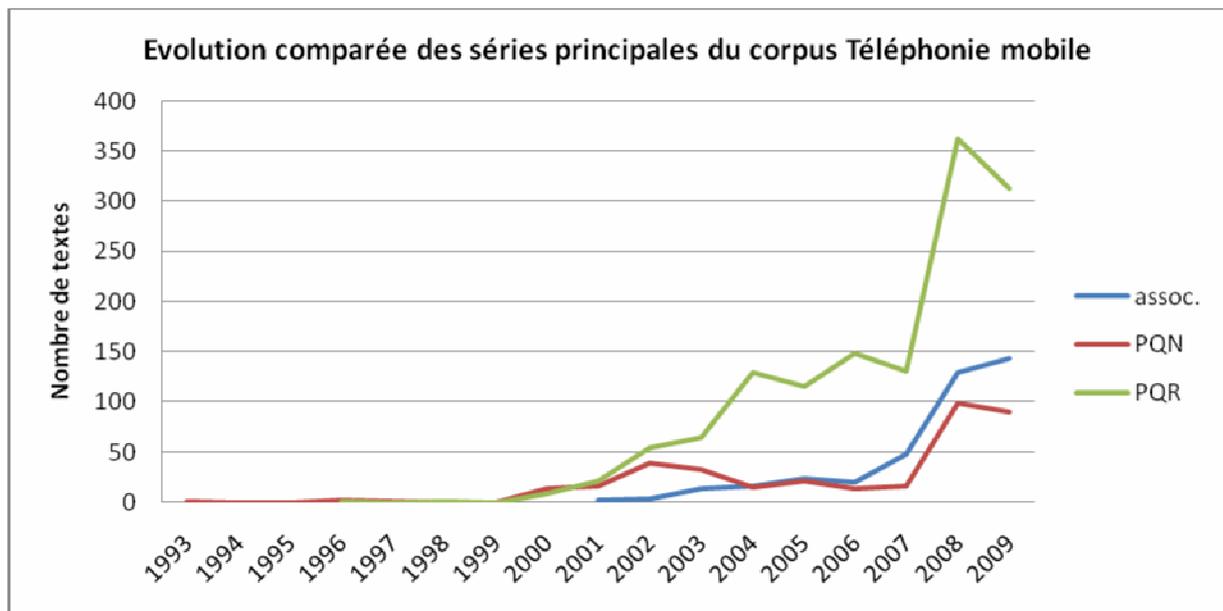
Comme le montre la distribution des auteurs fournie en annexe, le corpus n'est pas uniquement formé par les séries médiatiques mais contient de multiples types de support et notamment des rapports et des avis, des questions parlementaires, des extraits d'ouvrages, des textes réglementaires ou législatifs ou encore des articles de la presse professionnelle. Dans la masse des séries documentaires rassemblées, on va s'intéresser ici à trois séries marquantes et dont le développement a fortement contribué à changer la trajectoire du dossier dans l'espace politico-médiatique : les associations (soit 13 % du volume de pages rassemblées), la presse quotidienne régionale (PQR, soit 17,75 % du corpus) et la presse quotidienne nationale (PQN, agences de presse comprises, soit 10 % du volume total du corpus).

La dynamique qui s'est créée entre les associations d'un côté et les médias de l'autre a contribué largement à la visibilité publique du dossier, créant une pression sur les agences sanitaires et les pouvoirs publics, contraints d'apporter une réponse sur le danger des téléphones, antennes et autres sources de rayonnement non ionisant. Est-ce que cette dynamique associative et médiatique a produit des effets de structure sur les jeux d'acteurs et d'arguments ? Si l'on prend comme indicateur le degré d'usage du répertoire de la critique radicale, bien représenté dans le logiciel Prospéro par une catégorie comme Modes-de-Dénonciation (avec des thèmes clés comme « lobbies, scandale, diffamation, inaction, illégalité, mépris, désinformation ... »), on observe que les 25 auteurs-acteurs les plus critiques couvrent 57 % de l'usage total de ce répertoire dans le corpus :

25 auteurs-acteurs qui portent le plus la critique radicale dans ce corpus	
Priaterm@_et_APE@	103
Sud Ouest	52
Le Figaro	50
Robin-des-Toits@	37
Libération	32
Le Télégramme de Brest	29
Cendrier	28
Le Parisien	27
PMO	22
Sciences et avenir	21
AFP	20
La Dépêche	19
Le Nouvel Observateur	19
Science et pseudo-sciences	19
Le Progrès	18
Le Point	17
Supap-FSU	16
Next-Up	16
AFSSET@	15
Pilette	15
Le Midi Libre	14
Agoravox	14
Environnement Magazine	14
Depris	14
L'Indépendant	12

Par ailleurs, si on projette la périodisation du corpus global (en 4 périodes) on constate que la période 4 – qui va du 14 août 2007 au 2 juillet 2009 - est bien la plus critique, devant la période 3 (20 mai 2004 au 13 août 2007), la période 2 et enfin la période 1, ce qui renvoie bien à une montée par paliers de la critique autour des ondes et de la téléphonie mobile.

Evolution des textes produits par les associations et par les médias locaux et nationaux



Dès 1999, on voit monter les conflits locaux liés aux implantations d’antenne. Cependant ce que ne montre pas cette distribution, c’est que ce sont les avis successifs des instances concernées qui déclenchent, jusqu’en 2007, des sauts quantitatifs : le rapport Zmirou en 2001, le premier et le second avis AFSSET en 2003 et en 2005. Cet effet d’entraînement est attesté par le nombre de références à ces rapports dans les textes des acteurs. A partir de fin 2007, s’appuyant sur le rapport Bioinitiative, les associations montent en puissance dans l’espace politico-médiatique national. La phase critique des procès dans lesquels sont prises ces associations en 2005 n’a pas arrêté le processus de mobilisation et a eu, au contraire, tendance à favoriser la montée d’une radicalisation de la critique (voir en annexe la chronologie détaillée du dossier proposée par Marlowe).

En janvier 2008, la mise en rayon de téléphones mobiles destinés aux enfants dans certaines boutiques scandalise les associations. Elles interpellent la Ministre de la santé, et portent médiatiquement la polémique à un niveau national. Visuellement, on constate la progression du nombre de textes pour les sous-corpus de presse et de textes associatifs, suivie, avec un décalage d’un mois, par une augmentation du nombre de questions parlementaires.

Le deuxième pic apparaît en juin 2008, il est provoqué par l’appel de vingt experts internationaux lancé par David Servan-Schreiber. Le message bénéficie d’une diffusion rapide et particulièrement rapide, il est extrêmement bien diffusé au niveau des médias nationaux. Le

communiqué est suffisamment porteur pour amener l'Académie de médecine à réagir dans les quarante-huit heures.

D'octobre à décembre 2008, le nombre de textes se maintient à un niveau assez élevé. Il est à noter que c'est particulièrement la presse régionale qui porte le dossier. Il semble en effet qu'on enregistre les retombées des précédentes médiatisations des controverses autour des effets sanitaires, ce qui entraîne des actions militantes et politiques locales, engageant parfois physiquement les militants, comme Jean-Marc Aubry qui s'enchaîne durant quatre-vingts heures à un pylône France Telecom en novembre 2008. La presse régionale témoigne des conflits d'implantation, des prises de position des maires et des réunions publiques d'informations, mais surtout des procès intentés aux opérateurs. Les évènements judiciaires se succèdent :

- le 17 septembre 2008, la première plainte au pénal est lancée par une famille de Chevreuse contre Bouygues Telecom ;
- le 18 septembre 2008, ce sont les magistrats de la chambre civile du tribunal de grande instance de Nanterre qui condamnent Bouygues Telecom à démonter une antenne relai, à Tassin-la-Demi-Lune, pour « risque de trouble » à la santé, dans une application controversée du principe de précaution ;
- dans un jugement du 28 octobre 2008, RTE est condamnée à Tulle à pour le préjudice subi par une exploitation agricole implantée le long d'une ligne à très haute tension.
- le 3 novembre, la cour d'appel de Colmar se penche sur la demande de relogement de Sabine Rinckel, une strasbourgeoise électrosensible.

A la mi-décembre 2008, dix associations lancent la campagne *TcherMobile* pour faire interdire la vente de téléphones mobiles aux enfants. Le volume de textes associatifs augmente alors rapidement jusqu'en février 2009. Le 4 février, la cour d'appel de Versailles confirme le démontage des antennes de Tassin-la-Demi-Lune, les opérateurs font alors part de leur « perplexité » et en appellent au soutien de l'Etat.

En mars et avril 2009, sont organisées tour à tour, une conférence de citoyen par la ville de Paris, et un « Grenelle des ondes » par le gouvernement. C'est principalement ce second évènement qui porte le dossier sur le devant de la scène médiatique.

Comparaison des jeux d'actants principaux selon les différentes séries

Global	Associations	PQN	PQR
Antennes-relais@ 1471 Téléphonie-mobile@ 1439 Rayonnements-électromagnét@ 948 LES-COMMUNES@ 785 OPERATEURS@ 765 ETAT-CENTRAL@ 759 Santé@ 610 risque@ 584 RIVERAINS@ 554 antennes 546 ASSOCIATIONS@ 540 exposition 494 étude@ 477 ENFANTS@ 367 LE-CANCER@ 335 ondes 325 antenne 285 CITOYENS@ 245 Wi-Fi@ 228 ECOLE@ 225 mesures 207 BOUYGUES@ 197 Experts-Expertise@ 182 CHERCHEURS@ 173 AFSSET@ 172 JUSTICE@ 161 Orange 149 rapport 149 PRINCIPE-DE-PRECAUTION@ 146 implantation 141	Téléphonie-mobile@ 198 ASSOCIATIONS@ 97 Rayonnements-électromagnét@ 81 ETAT-CENTRAL@ 74 Antennes-relais@ 73 OPERATEURS@ 71 ENFANTS@ 55 exposition48 Priartem@ 47 APE@ 44 étude@ 43 risque@ 43 Santé@ 38 Wi-Fi@ 34 LES-COMMUNES@32 RIVERAINS@ 32 antennes 32 Experts-Expertise@ 29 Grenelle 26 EHS@ 25 LE-CANCER@ 24 PARLEMENT@ 24 CITOYENS@ 23 ondes 23 rapport 20 Robin-des-Toits@ 20 AFSSET@ 19 CHERCHEURS@ 17 effets 16 mesures 15	Téléphonie-mobile@ 579 Antennes-relais@ 520 Rayonnements-électromagnét@316 ETAT-CENTRAL@ 298 OPERATEURS@ 293 risque@ 250 ASSOCIATIONS@ 227 étude@ 208 antennes 203 Santé@ 202 LE-CANCER@ 176 ondes 169 ENFANTS@ 158 LES-COMMUNES@153 exposition 141 RIVERAINS@ 106 CHERCHEURS@ 100 Wi-Fi@ 100 JUSTICE@ 96 BOUYGUES@ 86 AFSSET@ 79 Grenelle 73 ECOLE@ 69 PARLEMENT@ 62 rapport 62 Experts-Expertise@ 59 Seuil@ 57 antenne 54 CORPS-MEDICAL@ 53 usage 50	Antennes-relais@ 607 LES-COMMUNES@ 545 RIVERAINS@ 376 Téléphonie-mobile@ 347 OPERATEURS@ 328 antennes 266 antenne 219 ASSOCIATIONS@ 206 Rayonnements-électromagnét@ 192 Santé@ 179 ECOLE@ 135 ondes 120 risque@ 120 ENFANTS@ 102 Orange 102 BOUYGUES@ 101 étude@ 93 SFR 88 installation 82 ETAT-CENTRAL@ 78 LE-CANCER@ 76 implantation 71 mesures 68 projet 66 mètres 62 Wi-Fi@ 58 pylône 54 PRINCIPE-DE-PRECAUTION@ 54 quartier 50 JUSTICE@ 50

Si on compare les listes d'actants – c'est-à-dire les éléments qui prédominent dans les textes (la valeur associée renvoyant au nombre de textes dans lesquels l'élément est en position centrale ou dominante) – on voit que les différentes séries se distinguent nettement et qu'elles ne déploient pas tendanciellement les mêmes objets. Dans la série formée par les textes et discours des associations, série de loin la plus critique, on note la position centrale de quatre éléments qui forment en quelque sorte les nœuds du problème – dans l'état actuel du dossier : les enfants, l'expertise, le Grenelle et les électro-hypersensibles. On note que la référence au risque et au cancer est plus forte dans la série de presse nationale, de même que la justice et l'Afsset ...

La mention des autres dossiers sanitaires et environnementaux selon les séries

Parmi les appuis critiques les plus récurrents dans les dossiers d'alertes et de controverses, il y a la référence à des dossiers voisins ou à de grands précédents. Il faut dire que, comme le montre le tableau ci-dessous, le répertoire des figures disponibles, n'a cessé de s'allonger.

Corpus global	Associations	Presse nationale	Presse régionale
champs électromagnétiques 3885 antennes-relais 2071 téléphones portables 1273 téléphone portable 1158 amiante 286 tabac 152 bruit 106	champs électromagnétiques 414 téléphone portable 167 antennes-relais 164 téléphones portables 106 amiante 56 tabac 38 mercure 24	antennes-relais 1103 champs électromagnétiques 801 téléphones portables 584 téléphone portable 523 amiante 129 tabac 79 OGM 41	antennes-relais 581 champs électromagnétiques 321 téléphone portable 262 téléphones portables 227 amiante 67 bruit 26 tabac 21

nucléaire 89	OGM 17	bruit 32	mercure 13
OGM 79	alcool 13	cigarette 26	nucléaire 13
mercure 57	pesticides 11	nucléaire 26	OGM 12
hormones 53	métaux lourds 11	pesticides 26	déchets 8
pesticides 49	UV 10	hormones 17	pesticides 8
alcool 44	nucléaire 9	cigarettes 16	incendie 6
UV 34	amalgames dentaires 9	mercure 15	nuisances sonores 5
cigarette 34	bruit 8	alcool 14	UV 4
déchets 29	déchets 8	plomb 13	radon 4
plomb 26	plomb 7	pollution de l'air 10	alcool 4
mélanome 25	mélanome 6	vache folle 9	poison 4
vache folle 23	éthers de glycol 6	radioactivité 8	drogue 4
cigarettes 22	tabagisme 5	dioxine 7	phtalates 4
radioactivité 22	cigarettes 5	tabagisme 7	radioactivité 4
radon 21	ultra-violet 5	radiothérapie 7	grippe 3
pollution atmosphérique 20	changement climatique 5	amalgames dentaires 7	canicule 3
incendie 19	hormones 4	pollution atmosphérique 7	vache folle 3
métaux lourds 17	incendie 4	sida 6	plomb 2
pollution de l'air 17	cigarette 4	déchets 6	diesel 2
amalgames dentaires 17	pollution de l'air 4	changement climatique 6	cigarette 2
radiologie 16	poison 3	UV 5	métaux lourds 2
éthers de glycol 15	dioxines 3	grippe 5	infections nosocomiales 2
tabagisme 14	air intérieur 3	benzène 5	pollution atmosphérique 2
canicule 13	dioxine 2	éthers de glycol 5	sida 1
changement climatique 13	obésité 2	canicule 4	Sras 1
sida 12	canicule 2	décibels 4	dioxine 1
ultra-violet 11	poussière 2	incendies 4	méthane 1
ESB 10	sécheresse 2	édulcorants 4	dioxines 1

Sans commenter en détail ces quatre distributions, on peut noter plusieurs phénomènes marquants. D'abord, le passage en tête des antennes-relais dans les deux séries de presse, nationale et régionale, et, symétriquement, la position du téléphone portable dans la série associative. Ensuite, on note la parfaite stabilité en terme de rang du dossier de l'amiante qui sert d'appui « universel » pour tous les arguments recourant au motif du grand précédent, de la crise et du scandale sanitaires³. On note ensuite de multiples variations, dont la montée des OGM et des pesticides dans la série associative et la presse nationale. Enfin, on confirme ce que l'on a pu observer par ailleurs, une tendance à l'agrégation ou la comparaison continue des dossiers et des causes en santé-environnement.

³ Rappelons que l'ouvrage d'Etienne Cendrier s'intitule Et si la téléphonie mobile devenait un scandale sanitaire ? (Editions du Rocher, 2008).:

2. Ce qui est traité dans les médias au cours de la période 4 (août 2007 – juin 2009)

Lorsque l'on compare la presse en général (PQR, PQN et Agences de presse réunies) et le reste du corpus dans la dernière période, qui est la plus intense, on relève d'importantes variations quant aux listes d'éléments mis en avant par les textes et les discours.

Éléments qui augmentent fortement dans les medias (en % d'augmentation par rapport à l'anticorpus de référence)

EGLISE@	791	migraines	222
Toit	700	contrat	219
Quartier	684	clients	219
château d'eau	667	maux	215
Rue	607	SFR	211
tribunal administratif	518	recours	209
Clocher	509	pylônes	205
Locataires	492	hasard	203
Combat	484	avocat	200
Pétition	473	Rhône	199
Orange	446	Mère	196
Peur	443	mètres	196
Déplacement	389	parents	196
Village	342	UMP	194
Oberhausen	339	projet	191
Immeuble	329	courrier	191
Bailleur	326	arguments	188
RTE	320	vaches	186
Adjoint	314	ECOLE@	186
Tassin-la-Demi-Lune	307	familles	183
parents d'élèves	302	Ville	182
France Télécom	301	élèves	181
PARTI-SOCIALISTE@	301	démontage	178
Stade	297	RIVERAINS@	177
Antenne	292	insomnies	170
Référé	291	Forget	170
LES-COMMUNES@	282	unanimité	169
Terrain	281	communes	167
Maisons	280	Toits	166
Chemin	275	relais	166
Rinckel	273	signataires	163
Elu	269	logement	162
Opposition	264	Règle	157
permis de construire	259	pylône	157

Têtes	254	glande	153
Résidence	253	immeubles	152
Avenue	253	intention	152
Propriétaire	251	Collectif	152
Convention	250	antennes	149
MANIF@	232	Tour	148
Volts	229	troubles du sommeil	147

Les actions collectives et modes de protestation, les inquiétudes et les préoccupations des riverains, les éléments liés aux dispositifs d'installation des antennes dans les zones habitées, sont plus fortement déployées dans les médias – mais on doit garder à l'esprit que derrière ces augmentations massives il y a un gros effet de structure lié au poids de la presse régionale dans les séries textuelles.

Ce qui diminue fortement dans les médias (en % de diminution par rapport à l'anticorpus)

JO@	-100	CHS	-87
la jeunesse	-99	expression	-87
Research	-99	GHz	-87
Sports	-99	époux	-86
ELF@	-99	irradiation	-86
Phone	-99	littérature	-86
Health	-99	structures	-86
University	-99	documents	-86
Medicine	-98	dispositions	-86
EMF	-97	saisine	-85
SCENIHR	-97	INVS@	-85
Protocoles	-96	effort	-85
Altération	-96	articles	-85
Medical	-96	chapitre	-84
Haute	-96	modulation	-84
Rapport	-95	distribution	-84
ICNIRP@	-95	Professeur	-84
Code	-94	programmes	-83
Institute	-94	LECTEURS@	-83
Page	-94	Appel	-83
Center	-93	signaux	-83
in vitro	-93	rat	-82
niveaux d'exposition	-93	corrélation	-82
CSHPF@	-92	outils	-82
Recherche	-92	bande	-82
Epidemiology	-92	animal	-82
National	-92	article	-82
Modalités	-92	Effets	-81

Président	-92	terminaux	-81
Mobile	-92	mécanismes	-81
Information	-91	protéines	-81
Occupational	-91	surveillance	-81
Plaquette	-91	cellule	-80
parties prenantes	-91	prise en charge	-80
NANOTECHNOLOGIES@	-91	valeurs limites	-80
Hz	-91	rapport BioInitiative	-74
chez l'animal	-90	lecture	-74
Agences	-89	Comité	-74
Postes	-89	élaboration	-73
Evaluation	-89	chez l'homme	-73
Environmental	-88	objectifs	-73
DGS@	-88	équipes	-73
Réponse	-88	courants	-73
Mairie de Paris	-87	effets biologiques	-73

L'interprétation de ce tableau pourrait être long et détaillé mais en un mot on voit clairement que les éléments techniques de la controverse sont beaucoup moins développés dans les médias que dans le reste du corpus – mais là encore un effet de structure joue à plein : il s'agit de la série des rapports qui tirent évidemment vers le haut à la fois des notions de risque, d'expérimentation biologique, d'épidémiologie et surtout toute la littérature scientifique anglo-saxonne qui apparaît ici à travers quelques lexèmes marquants (Research, Health, Institute ...)

Comparaison entre les médias locaux et les médias nationaux

Ce qui augmente le plus fortement dans la PQR par rapport à la PQN

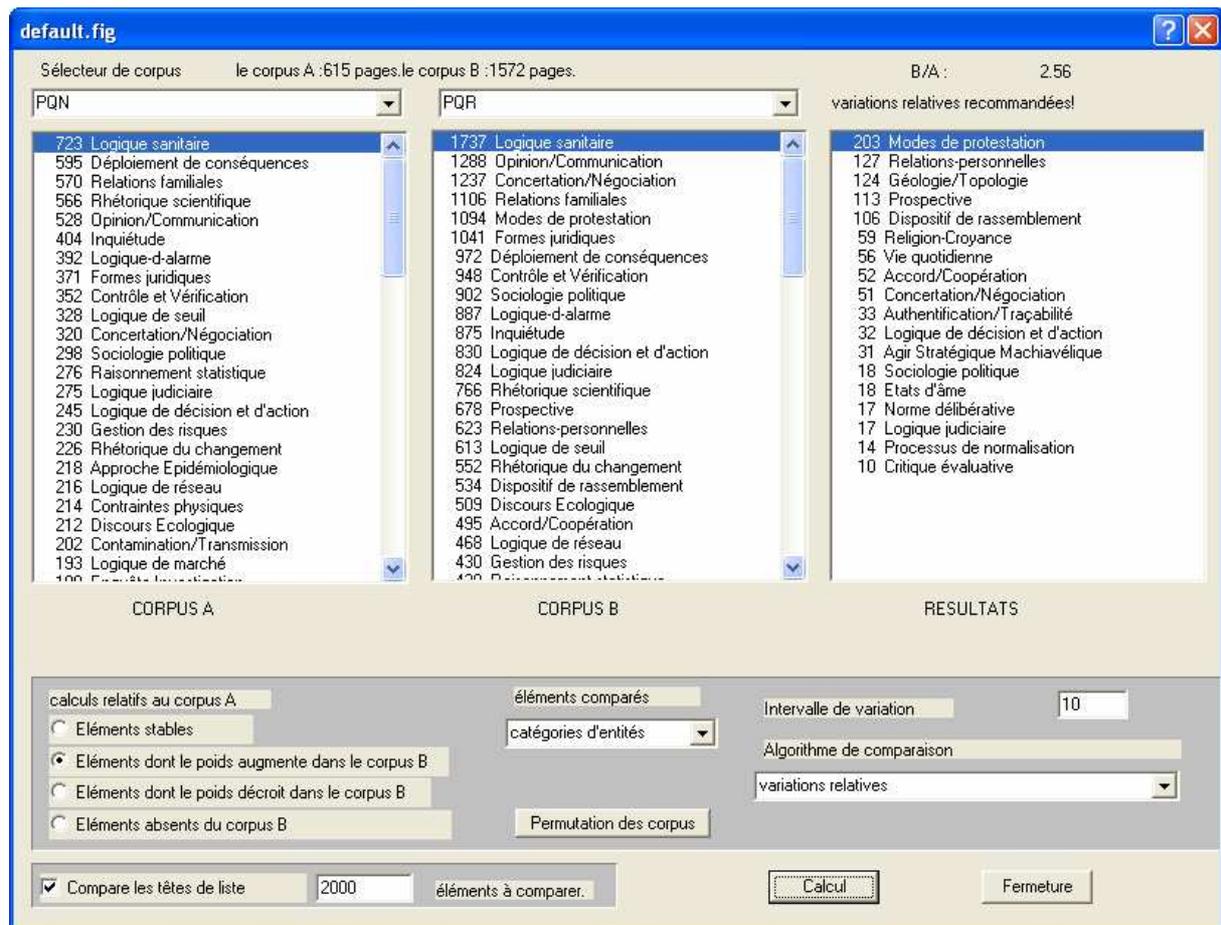
Pétition	1264	périmètre	261
PREFET@	1144	propriétaire	257
Locataires	848	envisage	252
Courrier	734	après-midi	244
Déplacement	721	élu	243
CLCV@	630	assemblée générale	242
Pylône	610	hauteur	234
Chemin	604	unanimité	224
Urbanisme	591	la tour	222
Rue	590	courriers	222
un arrêté	565	dossier	222
Opposition	469	église	220
Projet	457	bois	213
Opposants	451	secteur	205
Projets	441	antenne	205
Route	441	implantation	201
Rennes	424	guide	201
Antennes	408	terrasse	200
Quartier	407	propriétaires	200
Clocher	394	site	199
Equipement	389	colère	196
DEPARTEMENT@	358	logements	193
Le Ruz	352	chantier	193
Quartiers	340	cheminée	193
Référé	330	RIVERAINS@	192
LES-COMMUNES@	330	édition	189
tribunal administratif	327	incidences	186
Salle	326	endroit	179
Membres	324	relais	174
Autorisation	318	démarche	173
Village	301	espoir	173
Dossiers	297	aspect	173
Conseil	280	immeuble	168
Mât	275	habitation	168
Nuisances	267	frais	166
Demandes	265	DRASS-DDASS@	164
Orange	263	affichage	164
Engagement	261		

Ce qui diminue le plus fortement dans la PQR par rapport à la PQN

TNO	-97	Chèvreville	-93
Diffamation	-97	Lausanne	-93
Froment-Védrine	-96	Sunrise	-93
lettre de mission	-96	fonds publics	-93
Tutelle	-96	compilation	-93
Johansson	-96	Wuart	-93
Innovation	-96	Congrès	-93
Interprétation	-96	Lavaud	-93
Figaro	-95	Barcelone	-93
Bobines	-95	Lorrain	-93
Delanoë	-95	brouillard	-93
Déni	-95	mention	-93
Luxembourg	-95	Karolinska	-93
ORNI	-95	paquets	-93
Panel	-95	modalités	-93
CHANGEMENTS- CLIMATIQUES@	-95	génotoxicité	-93
Mécanisme	-95	LA-HAGUE@	-93
Capitale	-95	IGAS@	-93
XIe	-94	individu	-93
Gadget	-94	Mairie de Paris	-93
Validité	-94	bêtes	-93
choix scientifiques	-94	box	-92
nombre de cas	-94	littérature scientifique	-92
Ferry	-94	évaluation	-92
Divergences	-94	Ville de Paris	-92
Dépliant	-94	films	-91
Thèse	-94	Forest	-91
Carrère	-93	presbytère	-91
Bobine	-93	Allègre	-91

Catégories qui augmentent quand on compare la PQR à la PQN (en %)

Modes de protestation	203
Relations-personnelles	127
Géologie/Topologie	124
Prospective	113
Dispositif de rassemblement	106
Religion-Croyance	59
Vie quotidienne	56
Accord/Coopération	52
Concertation/Négociation	51
Authentification/Traçabilité	33
Logique de décision et d'action	32
Agir Stratégique Machiavélique	31
Sociologie politique	18
Etats d'âme	18
Norme délibérative	17
Logique judiciaire	17



(capture d'écran de Prospéro : comparaison de deux sous-corpus)

Les catégories qui diminuent lorsque l'on compare la PQR et la PQN (en %)

Rhétorique scientifique	-48
Approche Epidémiologique	-47
Raisonnement statistique	-40
Déploiement de conséquences	-37
Contraintes physiques	-30
Gestion des risques	-27
Logique de seuil	-27
Relations familiales	-25
Logique de réseau	-16
Inquiétude	-16
Logique-d-alarme	-12

default.fig

Sélecteur de corpus le corpus A :615 pages.le corpus B :1572 pages. B/A : 2.56

PQN PQR variations relatives recommandées!

CORPUS A	CORPUS B	RESULTATS
723 Logique sanitaire	1737 Logique sanitaire	-48 Rhétorique scientifique
595 Déploiement de conséquences	1288 Opinion/Communication	-47 Approche Epidémiologique
570 Relations familiales	1237 Concertation/Négociation	-40 Raisonnement statistique
566 Rhétorique scientifique	1106 Relations familiales	-37 Déploiement de conséquences
528 Opinion/Communication	1094 Modes de protestation	-30 Contraintes physiques
404 Inquiétude	1041 Formes juridiques	-27 Gestion des risques
392 Logique-d-alarme	972 Déploiement de conséquences	-27 Logique de seuil
371 Formes juridiques	948 Contrôle et Vérification	-25 Relations familiales
352 Contrôle et Vérification	902 Sociologie politique	-16 Logique de réseau
328 Logique de seuil	887 Logique-d-alarme	-16 Inquiétude
320 Concertation/Négociation	875 Inquiétude	-12 Logique-d-alarme
298 Sociologie politique	830 Logique de décision et d'action	
276 Raisonnement statistique	824 Logique judiciaire	
275 Logique judiciaire	766 Rhétorique scientifique	
245 Logique de décision et d'action	678 Prospective	
230 Gestion des risques	623 Relations-personnelles	
226 Rhétorique du changement	613 Logique de seuil	
218 Approche Epidémiologique	552 Rhétorique du changement	
216 Logique de réseau	534 Dispositif de rassemblement	
214 Contraintes physiques	509 Discours Ecologique	
212 Discours Ecologique	495 Accord/Coopération	
202 Contamination/Transmission	468 Logique de réseau	
193 Logique de marché	430 Gestion des risques	
188 Formes juridiques	420 Raisonnement statistique	

calculs relatifs au corpus A

éléments comparés

Intervalle de variation 10

Algorithmes de comparaison

éléments comparés

catégories d'entités

variations relatives

Permutation des corpus

Compare les têtes de liste 20 éléments à comparer.

Calcul Fermeture

Ces deux tableaux comparatifs, montrent que la presse nationale développe beaucoup plus la controverse scientifique et technique alors que la presse locale est plus centrée sur les formes de protestation et les enjeux liés à l'ancrage territorial – ce qui n'est pas une surprise en soi. On pourrait ici approfondir l'enquête pour regarder comment l'articulation local/national est produite dans les deux séries.

3. Grenelle des ondes et conférence de citoyen

En février 2009, Nathalie Kosciusko-Morizet, à peine nommée secrétaire d'État au Développement de l'économie numérique et ex-secrétaire d'Etat à l'Environnement, lance l'idée d'un *Grenelle des ondes*. Dans un entretien avec un journaliste du *Parisien*, elle parle d'un « mini-Grenelle de la téléphonie mobile », qui doit « rapprocher les opérateurs et les élus locaux qui se trouvent face aux inquiétudes d'habitants vis-à-vis des antennes-relais »⁴. Poursuivant la logique développée pendant son précédent portefeuille, elle différencie stations de base sans effet connu et téléphones sur lesquels le doute est possible⁵.

C'est en répondant à une question parlementaire au cours d'un débat sur la quatrième licence de téléphonie mobile qu'elle porte sur l'agenda politico-médiatique ce qui est alors un « Grenelle des antennes ». Il s'agissait selon elle de « rapprocher les points de vue des parlementaires, des élus, des opérateurs, des scientifiques... et [de] répondre aux attentes croissantes de nos concitoyens »⁶. Elle seule semble oublier que Bouygues Telecom, condamné la veille à démonter ses antennes de Tassin-la-Demi-Lune, en appelle au soutien de l'Etat... Moins d'une semaine après, le Grenelle est annoncé pour le 19 mars avec la participation de la ministre de la Santé, Roselyne Bachelot, et réunissant « opérateurs de téléphonie, radiodiffuseurs, associations d'élus et de consommateurs, scientifiques ». Exclues de la liste, les associations réagissent vivement. Peu après, Roselyne Bachelot réaffirme la tenue du Grenelle le 19 mars, avec la collaboration de Chantal Jouanno (Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie), durant ce colloque, « les scientifiques, les associations et les élus envisageront, sur un plan sanitaire global, l'impact des ondes électromagnétiques, des antennes relais, de la téléphonie mobile, du Wi-Fi, des téléviseurs, et (des) nouvelles techniques publicitaires »⁷. Le 24 février, Kosciusko-Morizet reçoit les associations et le Grenelle est repoussé en juin. Finalement, il accordera une place active à Agir pour l'Environnement, Priartem et Robin des toits.

Le 4 mars, le gouvernement propose la tenue d'une table ronde le 26 du même mois avec les « principaux acteurs du secteur ». François Fillon missionne Roselyne Bachelot, pour que le « 'débat-citoyen' fasse la distinction entre téléphones portables et antennes-relais », afin que le principe de précaution ne s'applique qu'au portable et pas aux antennes-relais, suite aux protestations des opérateurs et de l'Académie de médecine après les condamnations de Bouygues Telecom (4 février) et de SFR (16 février). C'est évidemment un point délicat pour les associations pour qui « c'est précisément la structure physique de l'émission qui est la cause des attaques sur la santé » et donc la dangerosité des uns n'efface pas celle des autres⁸. Ainsi cette lettre de mission laisse « penser que le Gouvernement annonce les conclusions de ce Grenelle avant même qu'il ait eu lieu. Pour nos associations, une telle attitude ne fera

⁴ « Nathalie Kosciusko-Morizet: vers un Grenelle de la téléphonie mobile », *Le Parisien*, 3 février 2009.

⁵ Voir par exemple « Nathalie Kosciusko-Morizet et Luc Ferry : Quelle écologie pour aujourd'hui ? », *Le Figaro*, 8 juillet 2008.

⁶ AFP, Antennes-relais : NKM propose un « Grenelle des antennes » », 5 février 2009.

⁷ « Effets des ondes électromagnétiques: Roselyne Bachelot confirme la tenue dans un mois d'un colloque national », *Maire-Info*, 18 février 2009.

⁸ Robin des Toits, « Téléphonie mobile : Fillon mal informe », communiqué de presse, 5 mars 2009.

qu'accroître l'inquiétude et la détermination des riverains à obtenir une réglementation qui sache s'absoudre de toutes pressions émanant du lobby de la téléphonie mobile⁹. » La table ronde est finalement reportée au 23 avril, et doit réunir autour de « l'ensemble des acteurs concernés par ces sujets - Etat et organismes publics, élus et représentants des collectivités territoriales, opérateurs, associations, scientifiques et personnalités qualifiées - qui exprimeront leurs attentes »¹⁰.

Durant le laps de temps accordé par ce dernier report, de nombreux événements vont croiser la trajectoire du Grenelle : un débat au Sénat le 23 mars (organisé par Marie-Christine Blandin et Jean Dessard), l'annonce d'une étude de Jean-François Viel montrant que les maximums d'exposition se situent à grande distance des antennes (280 ou même 1000 mètres), l'adoption d'une résolution « Préoccupations quant aux effets pour la santé des champs électromagnétiques » par le parlement européen, ... Le 25 mai, à l'issue de cette longue mise en place et après la tenue des séances du Grenelle, il n'est donc pas étonnant de lire deux visions très différentes de ses résultats. D'une part, la déception relative des associations qui estiment que leurs positions ont été écartées de la synthèse. Si elles notent positivement les propositions concernant les portables pour les enfants, l'éventualité d'une révision des seuils réglementaires et la prise en compte de l'électro-hypersensibilité, elles considèrent que : « quelques jours après la publication de cette première synthèse, les trois ministres de la Santé, de l'Ecologie et au développement de l'économie numérique oublièrent soigneusement de reprendre les avancés du Grenelle des ondes. Ce patient travail d'érosion des mesures les plus positives a amené les principales associations à claquer la porte »¹¹. D'autre part, la déclaration de convergence et de clarté des organisatrices du Grenelle, qui souhaitent mettre en place quatre principes (transparence, attention, précaution et concertation) guidant dix orientations pour les futures prises d'action dans ce dossier¹². Au final cependant l'ensemble des décisions et des positions est mis en attente d'une possible reconfiguration par l'avis que l'AFSSET est chargée de remettre en septembre 2009, « qui permettra d'éclairer la conduite des politiques publiques et d'informer nos concitoyens ».

Durant la même période et en parallèle à cet événement, la ville de Paris met les ondes en débat. Confronté à une vive polémique autour de plaintes portées par des bibliothécaires municipaux vis-à-vis du Wi-Fi sur leur lieu de travail, le Conseil de Paris a en effet voté en juin 2008 la tenue d'une conférence de citoyens « Ondes, Santé, Société » préalable à la reconduite de la charte signée avec les opérateurs en 2003. Le dispositif est lancé le 2 mars 2009, et les treize citoyens rendent public leurs recommandations le 18 juin.

Leur avis est largement plus protecteur que celui rendu par le Grenelle, recommandant en particulier l'abaissement du seuil d'exposition à 0,6 volt/mètre, selon la revendication des associations :

⁹ Priartem et Agir pour l'environnement, « Antennes relais : Un lobbying un peu téléphoné... ! », tribune sur le site *tchermobile.org*, 6 mars 2009.

¹⁰ Communiqué de presse du Ministère de la Santé, 13 mars 2009.

¹¹ « Grenelle des ondes : Nous sommes venus, nous avons vu... nous avons été déçus ! », Communiqué de presse des associations Priartem et Agir pour l'environnement, 25 mai 2009. Voir également « Grenelle des ondes : Retour sur un claquement de porte », *tchermobile.org*, 26 mai 2009.

¹² Roselyne Bachelot-Narquin, Nathalie Kosciusko-Morizet et Chantal Jouanno, « Dix orientations retenues par le gouvernement suite à la table ronde *radiofréquences, santé, environnement* », communiqué de presse du Ministère de la Santé, 25 mai 2009.

« Bien que ce seuil n'ait aucune base scientifique, notre souhait que Paris devienne une ville numérique exemplaire nous fait opter, pour 0,6 v/m, d'autant que d'autres villes s'engagent dans ce sens¹³. »

Pour la plus grande satisfaction des associations, il recommande également l'éloignement des antennes des établissements scolaires, l'interdiction de l'usage des portables au sein de ses établissements, l'aménagement de zones publiques sans ondes, et la préférence pour l'utilisation filaire dans les bâtiments publics.

Les 20 auteurs-acteurs qui parlent le plus du « Grenelle des ondes »

Priaterm@_et_APE@	41
AFP	28
Le Monde	27
Le Point	15
Les Echos	15
Journal de l'Environnement	13
L'Express	11
actualites-news-environnement	11
Centre Presse	9
Libération	6
Le Midi Libre	6
Sud Ouest	6
VNUnet.fr	6
20 Minutes	5
ZDNet	5
Le Progrès	5
01net	5
Kosciusko-Morizet	5
L'Est Républicain	4
Le Nouvel Observateur	4
La Dépêche	4
La Provence	4
Lebioda	4
Kerckhove	4
Arnaud Gossement	4

¹³ Avis du jury de citoyens parisiens « Ondes, Santé, Société », 14 juin 2009.

Réseau du Grenelle (30 premiers éléments les plus connectés dans le corpus global)

ondes	696	Concertation/Négociation	239
Téléphonie-mobile@	428	Logique sanitaire	197
antennes	386	Sociologie politique	154
Antennes-relais@	373	Formes juridiques	151
ETAT-CENTRAL@	371	Opinion/Communication	138
ASSOCIATIONS@	281	Norme délibérative	137
Rayonnements-électromagnétiques@	158	Rhétorique scientifique	117
OPERATEURS@	154	Logique de décision et d'action	116
Santé@	141	Déploiement de conséquences	104
Kosciusko-Morizet	131	Rhétorique du changement	93
PARLEMENT@	111	Discours Ecologique	91
projet de loi	111	Inquiétude	75
secrétaire d'Etat	103	Logique-d-alarme	71
table ronde	83	Métalangage et distance théorique	66
exposition	82	Contrôle et Vérification	64
Environnement@	79	Logique de seuil	62
débat	79	Dispositifs gestionnaires	61
réunion	74	Décisions univoques et souveraines	55
CITOYENS@	68	Relations familiales	52
question	68	Prospective	50
élus	66	Logique de point de vue	49
Bachelot	64	Logique judiciaire	41
risque@	62	Contamination/Transmission	39
économie numérique	62	Modes de protestation	37
sujet	58	Gestion des risques	37
Ecologie	57	Dispositif de rassemblement	36
FNE@	56	Accord/Coopération	35
ECOLE@	55	Régime de polémique	30
Priartem@	55	Logique de marché	29
APE@	55	Modes-de-Dénonciation	28

Que l'Association française des opérateurs mobiles s'expriment est légitime dans le cadre du Grenelle des ondes. Que la défense des intérêts bien compris des opérateurs amène cet organisme à énoncer des contre-vérités méritent néanmoins des clarifications et démentis à même de rétablir la réalité des propos tenus durant le Grenelle des ondes. A l'aune des écrits de l'AFOM, les associations constatent que cet organisme est prêt à tout pour échapper à une réglementation contraignante encadrant l'implantation des antennes relais. Priartem@_et_APE@, « Grenelle des ondes : un bilan de l'AFOM appelle des clarifications ! », 14/05/2009 énoncés n° : 23-25

Pour un déploiement plus complet des énoncés critiques, voir le dialogue avec Marlowe inséré en annexe.

4. Le surgissement d'une nouvelle cause collective : les électro-hypersensibles

L'un des points d'inflexion de la problématique des effets sanitaires des ondes électromagnétiques est constitué par une catégorie de victime apparue récemment dans la sphère médiatique du dossier, celle des électro-hypersensibles. Leur surgissement dans le jeu d'acteurs présente certaines analogies avec de précédentes constructions publiques de victimes : malades de la thyroïde, victimes du syndrome du de la guerre du Golfe, riverains d'incinérateurs, riverains d'échangeurs d'autoroute, victimes de pollution intérieure¹⁴, ...

L'expression publique de ces troubles évoque la problématique du stress au travail. La constitution des électro-hypersensibles en catégorie reconnue utilise des outils cognitifs tirés des cas d'exposition de populations à des polluants objectivés de longue date. Mais dans le même mouvement, cette émergence croise ou recoupe l'apparition de « syndromes non expliqués » dont on enregistre la prise en compte dans de multiples instances de vigilance, de prévention et de codification des maladies¹⁵. Ce processus correspond encore à celui constaté pour d'autres hypersensibilités, simples ou multiples, ayant émergé ces dernières années, sur certaines molécules en particulier. Poser l'électrosensible au centre de la controverse a la vertu heuristique de forcer à envisager le problème au-delà même des incertitudes. Les « pollutions invisibles » sont ordinairement traitées par les sciences sociales comme une topographie, par les assurances comme des « risques fantômes », et par la médecine et les experts comme une réalité non évaluable à la fois qualitativement et quantitativement. Tous se sont donc limités à une analyse dans le cadre précis mais étroit de la « perception du risque ». Au contraire les électro-hypersensibles nous montrent que cette *invisibilité* ne s'inscrit jamais dans la durée, et qu'ils sont les précurseurs d'une objectivation des dangers. « Profanes », ils sont en fait devenus, à leur corps défendant, experts, établissant des protocoles de mesure et d'évaluation de ces domaines dits non-perceptibles, basés sur une connexion entre leur sensibilité et leur savoir technique, dans un constant apprentissage. Si leur prise en charge au niveau local est généralement effective, par les instances publiques et/ou par leur employeur, l'alerte qu'ils constituent ne remonte pas la chaîne des responsabilités, de par l'impossibilité à établir un lien tangible entre leur souffrance et l'objet ou les dispositifs qu'ils incriminent. Cette disqualification ou ce discrédit n'ont cependant que de lointains rapports avec le régime médical. Une des tensions épistémiques réside dans le fait que les interprétations du syndrome donnent prise à une réduction sous la forme d'un diagnostic d'hyper-vulnérabilité suscitée par la croyance elle-même : « La simple perception d'un risque peut induire des effets médicaux »¹⁶.

¹⁴ Sur l'apparition de victimes atypiques dans différents dossiers (nucléaire, benzène et pollution intérieure), voir F. Chateauraynaud *et alii*, *Pour un observatoire informatisé des alertes et des crises environnementales. Une application des concepts développés lors des recherches sur les lanceurs d'alerte*, Convention CEMAGREF/GSPR-EHESS (Programme EPR 2000), février 2003.

¹⁵ L'hypersensibilité a donné lieu à différentes constructions médicales, comme par exemple le SIOC, syndrome d'intolérance aux odeurs chimiques. Voir le numéro thématique « Les syndromes psychogènes : connaissances acquises et études de cas » du *Bulletin d'Epidémiologie Hebdomadaire*, 24 avril 2007 / n° 15-16.

¹⁶ Luis Miro cité dans « Le casse-tête des champs électromagnétiques », *Travail et sécurité*, novembre 1997, p. 29.

Dans de nombreuses controverses santé-environnement, l'organisation sociale des victimes peut être le moteur d'un réagencement important des tenants et surtout des aboutissants d'un dossier pourtant considéré comme en phase de normalisation. Les dispositifs ne peuvent jamais réduire les processus intersubjectifs par lesquels des sujets, conduits à partager leurs expériences, parviennent à construire une cause collective – ou plutôt trans-individuelle¹⁷. Ces opérations interprétatives sont relativement courantes dans les interactions ordinaires, et de fait la production d'un syndrome inexplicable bénéficie d'un support social minimum, toute interaction supposant que les individus se reconnaissent une subjectivité. L'association causale peut ne pas être partagée, mais bien-être et mal-être peuvent être activés comme ethnométhodes de conversation. Dans certaines configurations, la construction individuelle des sujets comme malades croise une socialisation publique des expériences, et l'accumulation de témoignages finit par faire masse, renforçant alors les choix d'attribution causale des sujets pris individuellement.

Dans le cas des hypersensibles aux ondes électromagnétiques, trois processus de mise en visibilité publique sont en cours :

- D'une part des tentatives de construction sociale d'un trauma, individuel par le recours au tribunal¹⁸, ou collectif par la formation d'association de victimes ;
- D'autre part, la mise en place, encore timide ou secrète, d'un régime d'expérimentations et de performances, comme la création d'éco-villages zones blanches pour abriter les électrosensibles ;
- Enfin, la mise en place d'un suivi médical extraordinaire et militant, par le professeur Belpomme au sein de l'ARTAC (Association pour la Recherche Thérapeutique Anti-Cancéreuse) qui cherche à mettre l'accent sur les origines environnementales des cancers.

Dans la cause des électrosensibles, on voit se croiser deux formes de construction des collectifs. L'usage de catégories comme celle de *population sensible* permet d'étendre la notion à des personnes sans passer par leur expression propre, ce qui revient à chercher des critères objectifs de la sensibilité, comme dans les cas des enfants, des femmes enceintes, etc. La seconde forme est celle de l'*association de victimes*, qui suppose des porte-parole dotés d'une puissance d'expression propre dans une configuration médiatico-politique. Tant que ces deux façons de construire les *victimes* ne sont pas stabilisées et interchangeables, comme dans le cas des malades du Sida¹⁹, controversée et polémique emprunteront des trajectoires mouvantes. Un effort continu de mise en actualité leur est donc nécessaire afin de rester présent sur l'agenda public jusqu'à satisfaction de leurs revendications. D'un point de vue pragmatique, les électrosensibles restent une catégorie sociologique à construire²⁰.

¹⁷ Gilbert Simondon, *L'individuation psychique et collective*, Aubier, 1989.

¹⁸ La note d'étape précédente mettait en avant un évènement reconfigurateur comme la procédure engagée par Sabine Rinckel devant le Tribunal de Grande instance de Colmar.

¹⁹ Nicolas Dodier, *Leçons politiques de l'épidémie de sida*, Editions de l'EHESS, 2003.

²⁰ Francis Chateauraynaud et Josquin Debaz, « Portrait du chercheur en hypersensible. Du monde sensible à la représentation publique, ou comment les sciences sociales comprennent les expériences ordinaires et extraordinaires », séminaire de l'EHESS du 6 mars 2009. Une version publiable est en cours de rédaction.

La visibilité de cette cause sera-t-elle accrue après la mise au premier plan de formes de concertation et de débats publics sur les ondes : *Grenelle des ondes*, conférence de citoyens ? L'avis des citoyens remis à l'occasion de la « conférence de citoyens » de la ville de Paris sur les ondes parle des électro-sensibles à plusieurs reprises et leur consacre notamment la dixième recommandation ainsi formulée :

10/ Vers une reconnaissance de l'intolérance aux champs électromagnétiques :

Que ces symptômes soient liés ou non aux ondes, une prise en charge adaptée et personnalisée doit être mise en place par la Ville de Paris, en collaboration avec les associations spécifiquement dédiées aux électro-hypersensibles.

Une partie du groupe recommande que l'électro-hypersensibilité soit reconnue comme un handicap.

Enfin comme employeur, la ville de Paris pourrait réfléchir aux modes de prise en charge au travail des personnes affectées par ces symptômes.

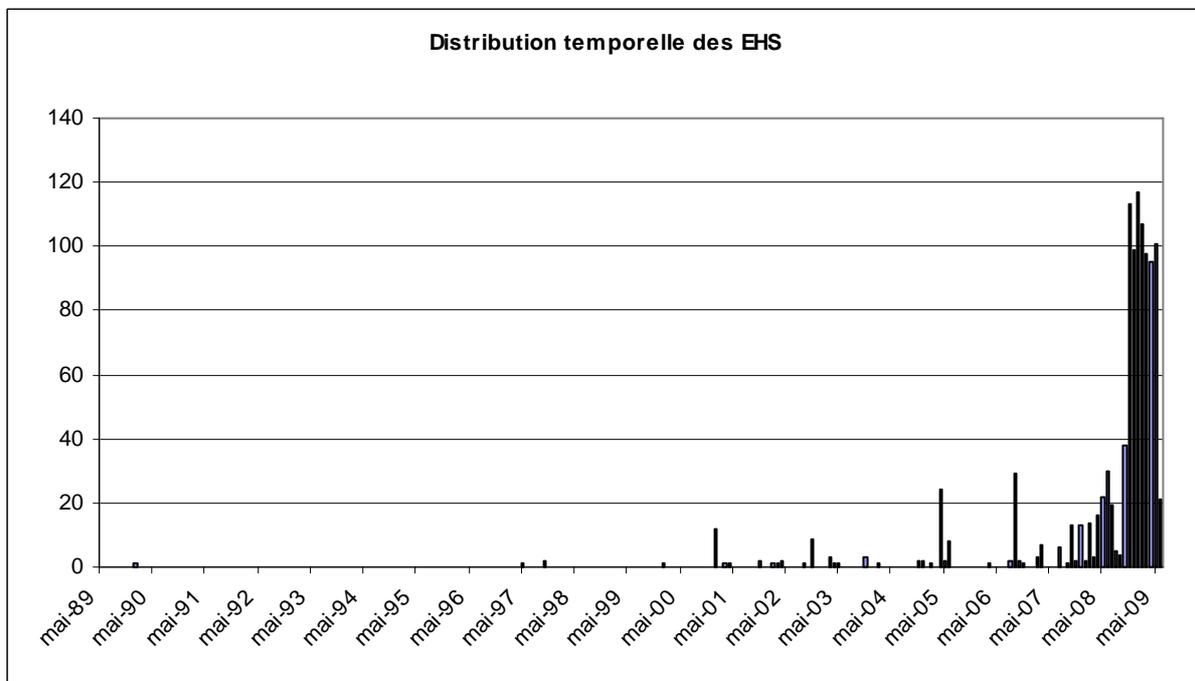
La synthèse du Grenelle des ondes parle elle d'une prise en charge dans sa 3^{ème} orientation :

3. Une prise en charge adaptée pour les personnes hypersensibles :

- la collaboration avec les équipes de l'hôpital Cochin dans la perspective d'élaborer un protocole d'accueil et de prise en charge de ces patients sera poursuivie ;

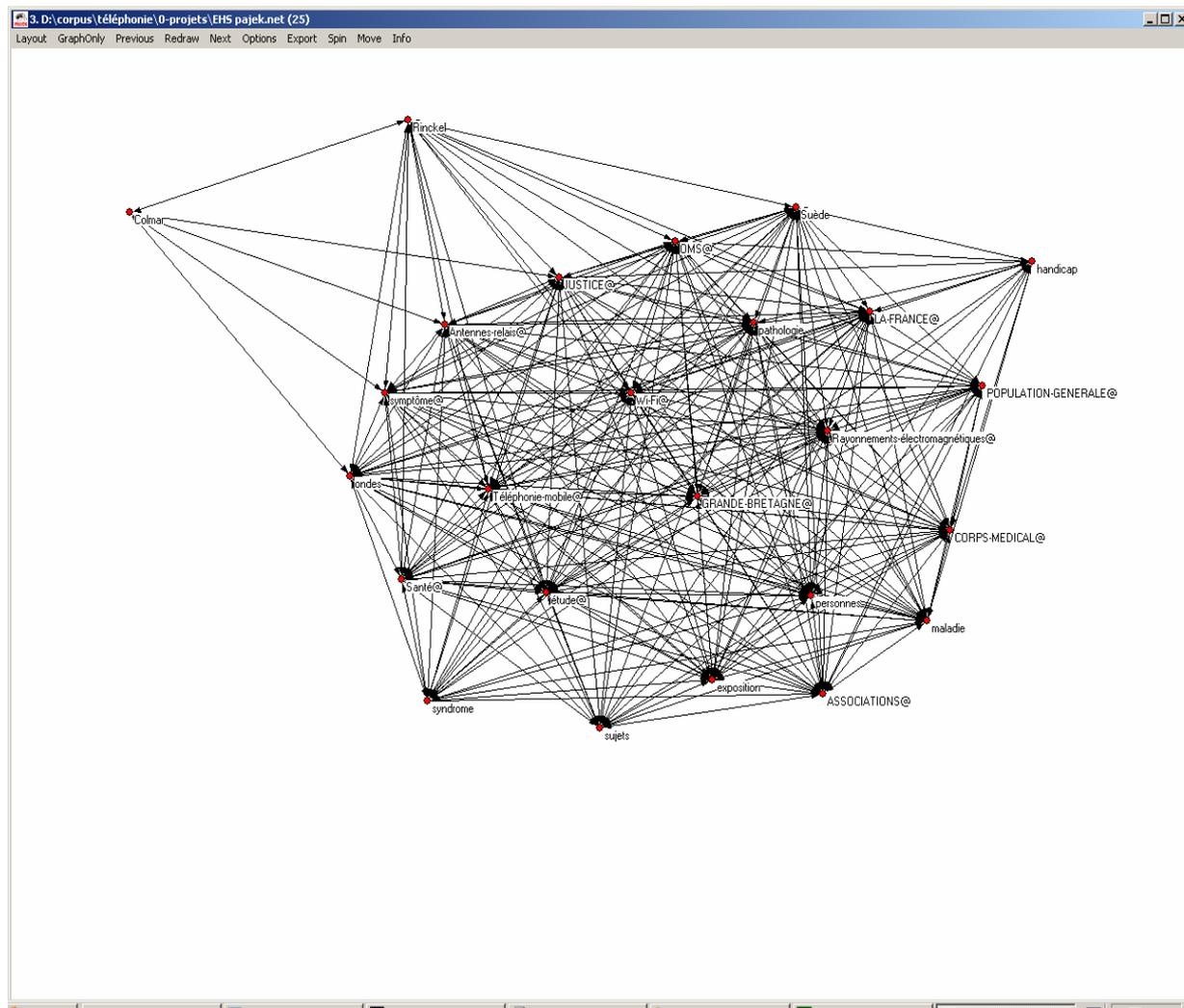
- la recherche sur les causes de ces symptômes sera soutenue.

Eléments de cadrage de la place des EHS@ dans le corpus global



Réseau des électro-hyper-sensibles EHS@ dans le corpus global (30 principaux liens)

Rayonnements-électromagnétiques@	396	Langage médical	174
personnes	297	Rhétorique scientifique	170
symptôme@	218	Logique sanitaire	150
ondes	205	Etats critiques et Défaillances	142
Suède	162	Logique judiciaire	138
étude@	147	Déploiement de conséquences	116
Téléphonie-mobile@	131	Déterminisme et Nécessité	103
OMS@	129	Contamination/Transmission	92
LA-FRANCE@	123	Formes juridiques	83
Antennes-relais@	121	Opinion/Communication	83
exposition	118	Raisonnement statistique	81
pathologie	117	Relations familiales	81
JUSTICE@	111	Inquiétude	77
CORPS-MEDICAL@	104	Dispositifs gestionnaires	69
maladie	99	Contrôle et Vérification	63
handicap	90	Logique de seuil	60
Santé@	87	Logique de décision et d'action	56
Rinckel	87	Concertation/Négociation	54
GRANDE-BRETAGNE@	85	Approche Epidémiologique	54
sujets	79	Métalangage et distance théorique	53
Wi-Fi@	75	Logique-d-alarme	50
POPULATION-GENERALE@	75	Modes de protestation	49
syndrome	72	Rhétorique du changement	47
ASSOCIATIONS@	69	Sociologie politique	46
Colmar	66	Enquête-Investigation	46
reconnaissance	64	Economie de l'énergie	42
effets	62	Accord/Coopération	39
Strasbourgeoise	57	Logique de réseau	38
scientifique	56	Modes-de-Dénonciation	37
ETAT-CENTRAL@	55	Ethique et Morale	35



Cu-dessus : Projection du réseau des EHS@ sous forme de carte de liens (Prospéro -> Pajek)

Annexes

1. Branche « santé et environnement » de la collection de corpus Chéloné

Nom du corpus	Période couverte	Nb de textes	Nb de pages	Etat
Alertes varia	11/2006-06/2009	304	556	Exp
Amiante	09/1971-04/2009	1077	6184	Suivi
Benzène	04/1974-01/2007	241	920	Archive
Charte environnement	05/2001-02/2006	171	945	Archive
Chikungunya	02/2004-07/2006	1418	2013	Archive
Déchets radioactifs*	11/1955-06/2009	1560	10963	Suivi
Discours politiques (2002-07)	04/2002-04/2007	1507	9937	Archive
Fil environnement ^{FS}	10/2004-06/2009	2405	2960	Suivi
Gaucho/Régent	06/1991-08/2007	292	643	Suivi
Grippe A (H1N1)*	08/2002-06/2009	397	640	Suivi
Grippe aviaire	09/1997-01/2007	4608	5281	Archive
Nanoparticules et santé*	12/2001-06/2009	314	3100	Suivi
Nanosciences (générique)	06/1986-11/2008	993	4750	Suivi
Nucléaire générique	08/1945-06/2009	3022	13515	Suivi
OGM	07/1987-05/2009	9791	19312	Suivi
Pesticides	06/1967-04/2009	11152	23151	Suivi
Prion	12/1989-2/2002	1243	3007	Archive
Téléphonie mobile	05/1989-06/2009	3850	8860	Suivi
Total	18	44330	116737	

* : corpus ouverts récemment

^{FS} filtré santé-environnement

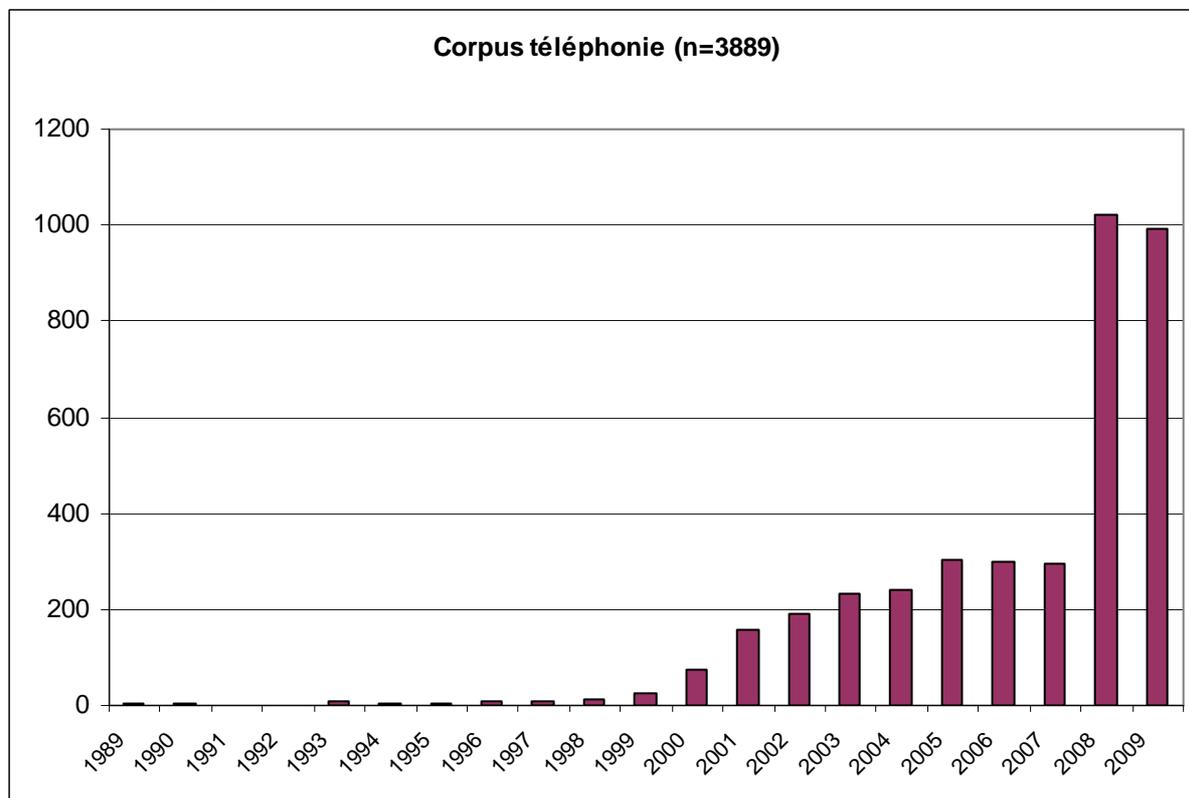
Exp : corpus en phase d'expérimentation avec automatismes

Archive : corpus traité antérieurement et conservé dans la collection *Chéloné*

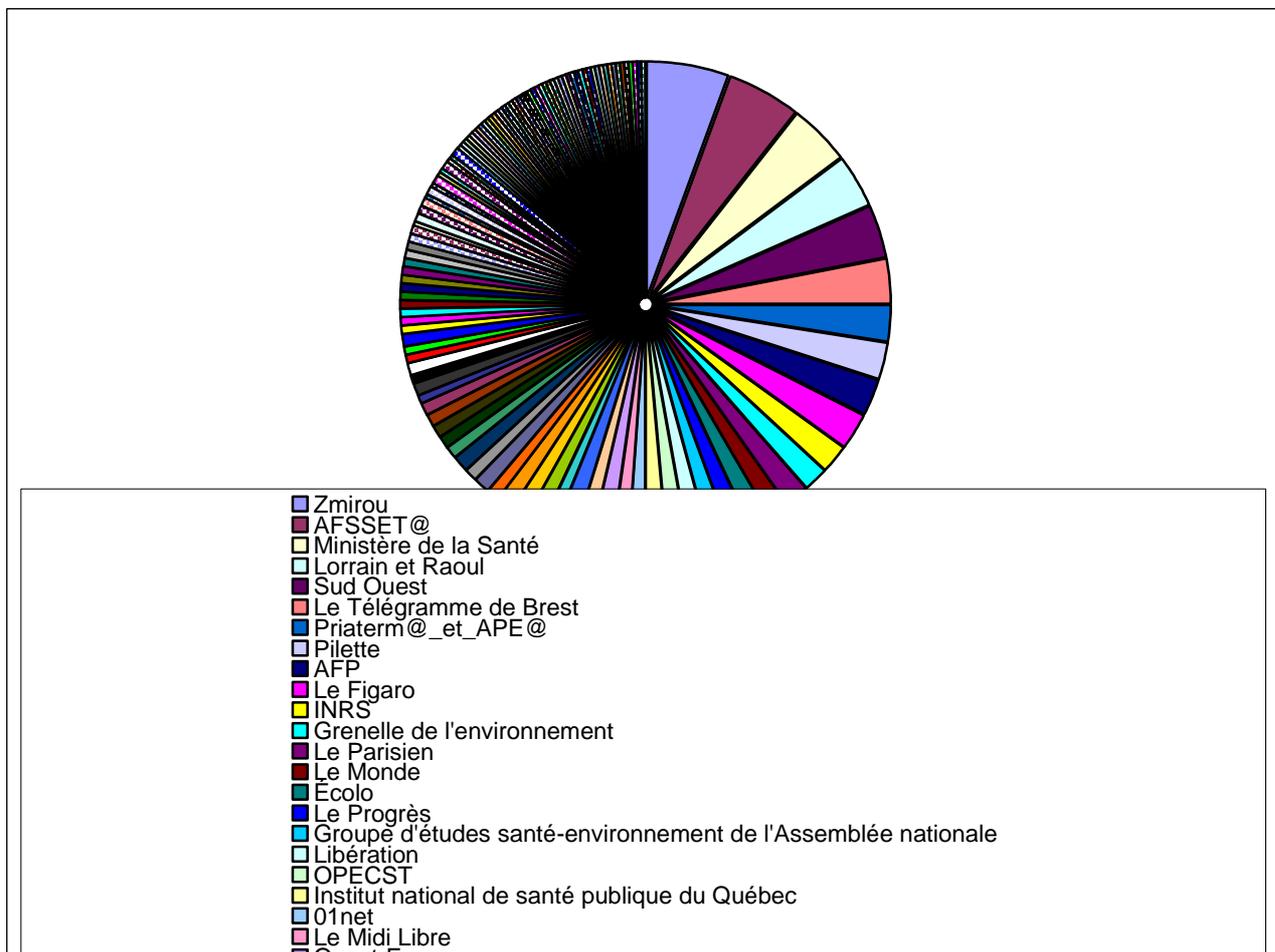
Suivi : enquêtes et recherches en cours

2. Structures globales du corpus de référence

Distribution temporelle



Distribution des principaux auteurs-acteurs
(en volume de pages)



Annexe 3

(Courts) Extraits d'un (long) dialogue avec Marlowe sur le corpus Téléphonie

Marlowe : Salut ! Quel bon vent vous amène ?

C'est la 95 ème édition du Tour de France - Enfin, j'ose souhaiter que cette épreuve très inoubliable existe toujours ...

Chacun lutte comme il peut contre l'angoisse de la mort et la solitude ; tracer des mots pour les écarter ne constitue pas l'un des plus mauvais moyens inventés par l'Homme.
André Hardellet, Donnez-moi le temps

J'ai de plus en plus de structures à charger, c'est délirant ... Je fais ce que je peux pour diminuer le temps d'attente... Patience !
Il n'est vraisemblablement pas inutile de rappeler les caractéristiques les plus essentielles de ce dossier ... c'est ok ?

ENQUETEUR: allons-y

Marlowe : Soit. La rumeur dit que, le cas échéant, les chiffres parlent d'eux-mêmes (j'en doute, mais bon, ayant reçu une instruction d'ordre quantitativiste, je m'exécute).

Nombre de textes : 3889
Nombre de pages : 8910
Nombre total d'énoncés : 123576

Nombre de formes inconnues (les indéfinis) : 4919

Nombre d'entités du stock d'archives : 38014
Nombre d'expressions : 5195
Nombre de personnes répertoriées : 3618
Nombre d'acteurs principaux : 3250
Nombre de qualités : 11668
Nombre d'entités qualifiées : 8313
Nombre d'entités très qualifiées : 1138
Nombre d'Êtres-Fictifs activés : 403
Nombre d'acteurs-auteurs : 89
Nombre d'acteurs-personnes : 415

Date du premier texte : 15/ 5/1989
Date du dernier texte : 2/ 7/2009
Nombre de jours : 7353
Unité Temporelle de référence (UTR) : 90 jours
Nombre total de périodes : 76
Nombre de périodes intenses : 7
Nombre de périodes pleines : 27

Nombre de périodes creuses : 38
Nombre de textes isolés : 0
Nombre de périodes de silence : 4
Durée de la plus longue période de silence : du 16/ 8/1990 au 28/ 8/1991

Nombre d'auteurs différents : 595
Nombre de supports différents : 206

Nombre de pages et de textes pour les principaux auteurs :

Zmirou : 471 pages / 1 texte(s)
AFSSET@ : 401 pages / 8 texte(s)
Ministère de la Santé : 339 pages / 221 texte(s)
Lorrain et Raoul : 312 pages / 1 texte(s)
Sud Ouest : 303 pages / 224 texte(s)
Le Télégramme de Brest : 233 pages / 260 texte(s)
Priaterm@_et_APE@ : 218 pages / 139 texte(s)
Pilette : 211 pages / 1 texte(s)
AFP : 204 pages / 183 texte(s)
Le Figaro : 204 pages / 131 texte(s)
INRS : 172 pages / 12 texte(s)
Grenelle de l'environnement : 130 pages / 1 texte(s)
Le Parisien : 128 pages / 114 texte(s)
Le Monde : 122 pages / 67 texte(s)
Écolo : 122 pages / 2 texte(s)
Le Progrès : 120 pages / 100 texte(s)

Poids cumulé des douze principales entités :

Téléphonie-mobile@ : 14053
Rayonnements-électromagnétiques@ : 12754
Antennes-relais@ : 9388
exposition : 6986
risque@ : 6977
étude@ : 6975
Santé@ : 6612
ETAT-CENTRAL@ : 6171
OPERATEURS@ : 5766
LE-CANCER@ : 5412
LES-COMMUNES@ : 5355
ASSOCIATIONS@ : 4564

Poids cumulé des sept premières catégories d'entités, et de leurs principaux représentants :

Logique sanitaire : 10192
santé : 5739
santé publique : 952
Santé : 580
effets sanitaires : 430

Déploiement de conséquences : 9492
effets : 3527
résultats : 2351
effet : 1444
impact : 720

Rhétorique scientifique : 8904

scientifique : 1571
scientifiques : 1544
hypothèse : 586
preuve : 571

Opinion/Communication : 8447
information : 2012
informations : 820
radio : 732
communication : 713

Formes juridiques : 7856
réglementation : 1127
décret : 939
article : 784
JO : 693

Contrôle et Vérification : 6740
mesures : 3106
contrôle : 596
analyse : 575
précaution : 557

Logique de seuil : 5655
niveaux : 1079
niveau : 1015
seuil : 801
seuils : 686

Les cinq premières collections :

OBJETS-D-ALERTE* : 10033
champs électromagnétiques : 3885
antennes-relais : 2071
téléphones portables : 1273
téléphone portable : 1158

MALADIES-DES-HUMAINS* : 9131
cancer : 1261
cancers : 844
symptômes : 708
tumeurs : 635

STATUTS* : 9223
maire : 1485
président : 479
professeur : 473
docteur : 226

MEDECINE* : 9286
santé : 5739
maladie : 404
laboratoire : 347
médecins : 330

OBJETS-TECHNIQUES* : 6134
appareils : 1022
équipements : 768
technologie : 646
pylône : 565

Par ailleurs et pour en terminer, à partir de mon propre jeu de catégories, on note les principaux scores suivants :

sanitaire et environnemental :
santé : 5739
risques : 2314
environnement : 1560
cancer : 1261

centré sur des enjeux d'information et de communication :
information : 2012
informations : 820
communication : 713
télévision : 474

marqué par des problèmes d'organisation :
évaluation : 625
programme : 477
moyens : 412
décisions : 392

scientifique et technique :
scientifique : 1571
technologie : 646
matière : 564
chercheurs : 527

juridique :
décret : 939
loi : 601
règles : 472
droit : 415

Je recommande de regarder les choses dans un autre style à partir de la construction d'une série de périodes, afin d'appréhender les principales évolutions de ce dossier sanitaire et environnemental ... On fait comme ça ?

ENQUETEUR: non, calcule plutôt les reconfigureurs

Marlowe : les acteurs retenus pour la configuration centrale sont :

Antennes-relais@ Téléphonie-mobile@ Rayonnements-électromagnétiques@ LES-COMMUNES@ OPERATEURS@

la date retenue pour l'établissement de la configuration centrale est le 28/ 3/2000
le corpus constitué à cette date est composé de 87 textes. Voici les 20 acteurs les plus importants qui sont déjà en place :

étude@ (29) LE-CANCER@ (28) risque@ (19) exposition (16) effets (14) Santé@ (13) ETAT-CENTRAL@ (8) CHERCHEURS@ (8) LIGNES-HAUTE-TENSION@ (8) RIVERAINS@ (7) EDF@ (7) travaux (7) OMS@ (6) EUR-ETATS-MEMBRES@ (6) effet (6) utilisation (5) champs (5) TRAVAILLEURS@ (5) antennes (4) pylônes (4)

Les Etres fictifs potentiellement reconfigurateurs, classés par ordre d'entrée en lice, sont :

PRINCIPE-DE-PRECAUTION@ 5/ 4/2000 Kit-mains-libres@ 10/ 4/2000
CONSOMMATEURS@ 18/ 5/2000 produit@ 18/ 5/2000 TABAGISME@ 18/ 5/2000 BATIMENT@ 6/ 7/2000 PRESSE-EN-GENERAL@ 1/12/2000 ETATS-UNIS@ 1/12/2000 ASSOCIATIONS@ 23/12/2000 **Priartem@ 23/12/2000** symptôme@ 14/ 2/2001 APE@ 16/ 3/2001 Décret@ 19/ 3/2001 **ANFR@ 23/ 4/2001** JUSTICE@ 27/ 4/2001 ONDES-RADIO@ 7/ 5/2001 ECOLOS@ 21/ 5/2001 VICTIMES@ 12/6/2001 **ELF@ 28/ 6/2001** **AFSSET@ 29/ 6/2001** POLICE@ 4/ 7/2001 Alerte@ 9/11/2001 JO@ 12/11/2001 Seuil@ 19/12/2001 VOITURE@ 1/ 2/2002 EAU@ 15/ 3/2002 L'EGLISE@ 26/ 8/2002 CLCV@ 28/ 9/2002 SYNDICATS@ 3/10/2002 ASSUREURS@ 22/10/2002 SCIENCES@ 5/11/2002 **INVS@ 18/11/2002** DRASS-DDASS@ 29/11/2002 INTERNET@ 4/12/2002 **ARCEP@ 21/ 1/2003** AFOM@ 18/ 2/2003 DEPARTEMENT@ 5/ 5/2003 LivreBlanc@ 22/ 1/2004 **Wi-Fi@ 23/ 1/2004** MANIF@ 23/ 2/2004 AMF@ 28/ 4/2004 PROFANES@ 4/ 6/2004 **EHS@ 2/11/2004** **ZONE-BLANCHE@ 15/12/2004** GRANDE DISTRIBUTION@ 25/ 1/2005 **Babymo@ 25/ 1/2005** TRANSPORTS@ 18/ 2/2005 **Robin-des-Toits@ 10/ 6/2005** **CRIIREM@ 11/ 9/2005** CES@ 15/12/2005 Conseil-scientifique@ 15/12/2005 ELEVEURS@ 13/ 2/2006 ICNIRP@ 16/ 1/2007 Kiditel@ 30/ 5/2007 CHSCT@ 14/ 5/2008 RFID@ 9/ 8/2008 **ARTAC@ 16/12/2008** ONG@ 1/ 1/2009 FNE@ 2/ 2/2009

Les Personnes potentiellement reconfiguratrices, par ordre d'arrivée dans le corpus, sont :

Pierret 21/11/2001 Veyret 19/ 3/2002 Caïtucoli 24/ 6/2002 **Cendrier 6/ 7/2002** **Le Ruz 14/11/2002** **Zmirou 15/ 1/2003** **Oberhausen 9/ 3/2004** Pochard 17/ 3/2004 Forget 10/ 6/2005 **Kosciusko-Morizet 28/ 9/2005** Girard 10/ 7/2006 Rinckel 29/8/2006 **Le Calvez 21/ 9/2006** **Rivasi 29/ 9/2006** **Kerckhove 3/12/2007** Desessard 14/12/2007 Bachelot 15/ 1/2008 **Servan-Schreiber 15/ 6/2008** **Belpomme 27/ 6/2008** Besson 2/10/2008 Marcouyoux 15/11/2008 Aubry 27/11/2008 **Jouanno 27/ 2/2009** Krabal 5/ 5/2009

Les entités avec majuscules (autres noms propres) potentiellement reconfiguratrices sont

SFR 30/ 8/2000 Marseille 3/ 5/2001 Toulouse 21/ 5/2001 **Orange 30/ 4/2002** **Mairie de Paris 5/ 9/2002** Apave 27/11/2002 UMP 31/ 1/2003 **Quimper 21/ 4/2003** Apursetap 6/ 8/2003 **Saint-Cyr-l'École 25/ 8/2003** Opac 22/1/2004 Barbu 17/ 3/2004 Kérity 1/ 4/2004 Paimpol 24/ 4/2004 Bel-Air 24/ 9/2004 Conseil 27/11/2004 ITT 8/ 2/2005 Rennes 11/ 2/2005 Eysses 30/3/2005 Villeneuve 16/ 5/2005 SNCF 2/ 6/2005 Rhône 10/ 6/2005 Maire 30/ 8/2005 Nogent 30/ 8/2005 Académie 10/ 1/2006 Rodez 1/ 2/2006 Fondation 1/ 4/2006 Radiofréquences 1/ 4/2006 Habitat 10/ 7/2006 Strasbourg 7/ 9/2006 CUS Habitat 8/ 9/2006 Lyon 30/11/2006 Versailles 9/12/2006 AFP 9/12/2006 Chevreuse 2/ 3/2007 RTE 22/ 3/2007 Gibauderie 28/ 9/2007 CHS 17/11/2007 Bussière 5/ 1/2008 **Interphone 7/ 1/2008** Manche 16/ 1/2008 Supap-FSU 18/ 1/2008 Villeneuve-de-la-Raho 16/ 4/2008 Grenelle 24/ 4/2008 Martin 26/ 4/2008 Treffort 14/ 5/2008 Thalys 16/ 5/2008 Français 7/ 7/2008 Bayonne 22/10/2008 Oullins 9/12/2008 Cour 15/12/2008 Carpentras 3/ 3/2009

Les expressions potentiellement reconfiguratrices sont

secrétaire d'Etat 17/ 5/2000 **valeurs limites 1/ 1/2001** **parents d'élèves 16/ 3/2001** champ magnétique 4/ 4/2001 **élus locaux 20/12/2001** **château d'eau 8/ 2/2002** mairie de Paris 10/ 7/2002 **santé**

publique 6/ 9/2002 niveau d'exposition 18/11/2002 tribunal administratif 3/ 1/2003 réunion publique 15/ 4/2003 **effets sanitaires 23/12/2004** proposition de loi 8/ 8/2005 **lanceurs d'alerte 2/ 3/2006** permis de construire 7/ 3/2006 projet de loi 3/12/2006 étude Interphone 24/10/2007 **conférence de citoyens 11/ 9/2008** secrétaire d'État 20/10/2008 table ronde 5/ 2/2009

Les autres éléments potentiellement reconfigurateurs, toujours par ordre d'arrivée, sont :

scientifiques 3/ 4/2000 dispositions 5/ 4/2000 test 10/ 4/2000 zones 24/ 4/2000 logement 24/ 4/2000 construction 11/ 5/2000 **intensité 11/ 5/2000 téléphone 18/ 5/2000** société 18/ 5/2000 enquête 18/ 5/2000 site 9/ 6/2000 habitat 12/6/2000 nombre 19/ 6/2000 immeubles 3/ 7/2000 droit 6/ 7/2000 quartier 14/ 7/2000 pétition 14/ 7/2000 conséquences 17/ 7/2000 mesures 30/ 8/2000 téléphonie 30/ 8/2000 chantier 2/ 9/2000 émissions 11/ 9/2000 scientifique 28/ 9/2000 urbanisme 2/10/2000 comité 20/11/2000 élaboration 20/11/2000 industrie 29/12/2000 réponse 22/ 1/2001 élèves 22/ 1/2001 travail 29/ 1/2001 lien 9/ 2/2001 preuve 9/ 2/2001 usage 13/ 2/2001 campagne 13/ 2/2001 candidats 13/ 2/2001 parents 14/ 2/2001 conseil 16/ 3/2001 terrain 31/ 3/2001 fréquence 31/ 3/2001 corps 31/ 3/2001 **danger 1/ 4/2001 oreille 1/ 4/2001** phénomène 4/ 4/2001 stations 9/ 4/2001 hyperfréquences 9/ 4/2001 stade 3/ 5/2001 **multiplication 9/ 5/2001 émetteurs 11/ 6/2001** pollution 11/ 6/2001 télécommunications 12/ 6/2001 mesure 29/ 6/2001 dangerosité 29/ 6/2001 circulaire 3/ 7/2001 **peur 22/ 8/2001** utilisateurs 6/ 9/2001 données 25/ 9/2001 **avocat 28/ 9/2001 affaire 28/ 9/2001** territoire 28/ 9/2001 rue 29/ 9/2001 **inquiétude 6/10/2001** arrondissement 15/10/2001 augmentation 28/11/2001 expositions 28/11/2001 projet 30/11/appareil 1/ 2/2002 retrait 15/ 2/2002 information 25/ 2/2002 émission 7/ 3/2002 malades 17/6/2002 actions 19/ 6/2002 village 24/ 6/2002 **volts/mètre 6/ 7/2002** élus 12/ 7/2002 église 26/ 8/2002 respect 28/ 8/2002 communes 2/ 9/2002 **opposition 6/ 9/2002** **débat 7/ 9/2002** réunion 28/ 9/2002 délégation 2/10/2002 délibération 2/10/2002 **inquiétudes 11/11/2002** éloignement 18/11/2002 valeur 20/11/2002 **oreillette 20/11/2002** maladies 29/11/2002 législation 2/12/2002 zone 9/ 1/2003 **nocivité 13/ 1/2003** jugement 16/ 1/2003 impact 27/ 1/2003 mission 31/ 1/2003 propositions 31/ 1/2003 protocole 3/ 2/2003 bibliothèque 4/ 2/2003 interdiction 6/ 2/2003 conclusions 12/ 2/2003 accord 17/ 2/2003 indice 25/ 2/2003 distance 10/ 3/2003 concertation 17/ 3/2003 dialogue 20/ 3/2003 déplacement 5/ 4/2003 progrès 10/ 4/2003 décision 14/ 4/2003 décisions 14/ 4/2003 couverture 15/ 4/2003 communication 22/4/2003 **opposants 24/ 4/2003** réseau 14/ 5/2003 prévention 15/ 5/2003 **transparence 21/ 5/2003** vente 6/ 8/2003 technologie 18/ 8/2003 pathologies 25/ 8/2003 recours 27/ 8/2003 appartement 22/ 1/2004 **rapports 22/ 1/2004** vote 28/ 1/2004 **démontage 30/ 1/2004 signatures 3/ 3/2004 référé 10/ 3/2004** émetteur 6/ 4/2004 guide 28/ 4/2004 déploiement 28/ 4/2004 maison 25/ 6/2004 **clocher 30/ 6/2004** courrier 6/ 7/2004 marché 12/ 8/2004 hôpital 4/ 9/2004 choix 11/10/2004 génération 14/10/2004 **plainte 15/10/2004** bureau 19/11/2004 autorisation 27/11/2004 appel 18/ 2/2005 **interférences 18/ 2/2005** arrêt 25/ 2/2005 commercialisation 7/ 3/2005 achat 11/ 3/2005 maisons 15/ 3/2005 **avocate 21/ 3/2005 justice 25/ 3/2005** familles 5/ 4/2005 **pollutions 12/ 4/2005 bornes 4/ 6/2005 puissances 28/ 6/2005** famille 15/11/2005 **incertitude 20/12/2005** titre 7/ 3/2006 **signataires 10/ 3/2006 douleurs 22/ 3/2006 procès 3/ 5/2006 volt/mètre 23/ 5/2006** bois 8/ 8/2006 prêt 5/ 9/2006 bailleur 7/ 9/2006 **débats 9/ 9/2006 relogement 29/ 9/2006** lampes 20/11/2006 amendement 10/ 1/2007 prudence 29/ 1/2007 villes 9/ 5/2007 ampoules 22/ 9/2007 **bibliothèques 11/10/2007** tomates 28/10/2007 **moratoire 29/11/2007** ordinateur 17/12/2007 courants 14/ 2/2008 **plaintes 3/ 4/2008** mercure 20/ 5/2008 taux 24/ 6/2008 expérimentations 16/ 7/2008 puces 9/ 8/2008 technologies 30/ 9/2008 rencontre 2/10/2008 acteurs 17/10/2008 condamnation 21/11/2008 attentes 5/ 2/2009 colloque 18/ 2/2009 expérimentation 25/ 5/2009

ENQUETEUR: explique ce que tu as fait

Marlowe : Le calcul des reconfigurateurs s'effectue sur les 'grands acteurs principaux' du corpus c'est-à-dire ceux qui se déploient dans un minimum de textes. Je commence par repérer ceux qui sont là dès les premières épreuves et je cherche à situer dans le temps la fixation de la configuration centrale (celle qui résume à elle seule la structure du corpus ou de l'affaire). Puis je regarde l'arrivée de nouveaux acteurs et j'affiche ceux qui ont un impact minimal sur au moins 5 documents ...

ENQUETEUR: quels sont les acteurs les plus critiques ?

Marlowe : Voici les 12 premiers acteurs critiques, tels que les formules élémentaires que j'utilise me permettent de les repérer. Les actes de critique et d'accusation prennent des formes très diversifiées n'est-il pas ...

associations :

[... associations ont dénoncé ...]

Dans une lettre aux députés, deux associations ont dénoncé les 'nuisances' des antennes relais de téléphones portables et réclamé une révision de la réglementation sur leur installation.

Auteur :La Tribune Date :18/06/2001 Titre :LES ANTENNES RELAIS DE TELEPHONES MOBILES SUSCITENT DES PROTESTATIONS

Priartém :

[... Priartém déplorent ...]

Agir pour l'Environnement et Priartém déplorent l'absence chronique du Ministère de la Santé sur ce dossier qui les conduit à devoir solliciter des entités privées pour appliquer au coup par coup le principe de précaution.

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :25/03/2005 Titre :Portables pour enfants : Le BabyMo débouté !

riverains :

[... riverains grognent ...]

Alors que la moitié des Français sont équipés d'un téléphone portable, les riverains grognent en effet de plus en plus contre l'installation d'antennes relais.

Auteur :La Tribune Date :18/06/2001 Titre :LES ANTENNES RELAIS DE TELEPHONES MOBILES SUSCITENT DES PROTESTATIONS

collectif :

[... collectif conteste ...]

Un collectif conteste les antennes relais.

Auteur :La Dépêche Date :04/04/2003 Titre :Un collectif conteste les antennes relais

maire :

[... maire refuse ...]

L'Association souligne que " si le maire refuse de prendre en compte les effets potentiels néfastes sur la santé, il se dit prêt à recevoir les plaintes des riverains qui constatent des dysfonctionnements dans leur matériel électrique ou électronique.

Auteur :Le Télégramme de Brest Date :02/05/2003 Titre :Antenne relais : " Un manque au dossier " selon les Riverains de l'Elorn

association Robin des toits :

[... association Robin des toits a assigné ...]

L'Association Robin des toits a assigné ce lundi les opérateurs de téléphonie mobile pour des dispositifs déjà en place ou devant être construits.

Auteur :Metro Date :30/03/2009 Titre :Antennes relais: cinq nouvelles plaintes

tribunal de grande instance :

[... le tribunal de grande instance de Nanterre a condamné ...]

condamné à démonter .Et première en France, dans un jugement rendu le 18 septembre dernier, le tribunal de grande instance de Nanterre a condamné l'opérateur Bouygues Telecom à démonter une antenne relais de téléphonie mobile, à Tassin-La-Demi-Lune, dans le Rhône, au nom du principe de précaution, estimant qu'il y avait un risque potentiel sur la santé des riverains.

Auteur :Vaucluse Matin Date :05/11/2008 Titre :Un jugement qui pourrait faire jurisprudence

opérateurs :

[... opérateurs contestent ...]

Les opérateurs contestent généralement ces arrêtés, avec la bénédiction de certains préfets.

Auteur :Le Figaro Date :27/04/2001 Titre :En réponse à l'inquiétude des riverains; Téléphone portable : les juges sabrent dans la jungle des antennes

Agir pour l'environnement :

[... Agir pour l'environnement déplorent ...]

Priartem ou Agir pour l'environnement déplorent ainsi de ne pas y avoir participé.

Auteur :ZDNet Date :15/11/2005 Titre :Antennes-relais: la charte de Paris renouvelée sans baisse du seuil de puissance

Conseil d'Etat :

[... le Conseil d'Etat condamnent ...]

Les solutions retenues par le Conseil d'Etat condamnent implicitement le recours au principe de précaution pour justifier l'opposition à l'installation d'une antenne relais.

Auteur :La Gazette Date :14/04/2003 Titre :Antennes relais : les chartes de bonne conduite se multiplient

Criirem :

[... le Criirem déplore ...]

" Nous recevons régulièrement des témoignages en ce sens ", affirme Michèle Rivasi, présidente du Criirem .Et quand on sait que le corps se compose en grande partie d'eau, on peut s'interroger sur l'effet micro-ondes d'un téléphone Wi-Fi sur la peau ou le cerveau ... Alors qu'Orange s'est récemment félicité d'avoir vendu 257000 combinés Unik, le Criirem déplore cette autosatisfaction " proprement scandaleuse ".

Auteur :Le Figaro Date :11/07/2007 Titre :Les téléphones hybrides sur la sellette

cour d'appel :

[... cour d'appel a condamné ...]

Dans son arrêt rendu mardi et dont l'AFP s'est procuré une copie, la cour d'appel a condamné Bouygues Telecom pour " trouble anormal du voisinage ", confirmant ainsi la condamnation prononcée en septembre 1999 par le tribunal d'instance de Saint-Tropez.

Auteur :AFP Date :25/02/2005 Titre :Bouygues Telecom condamné à démonter un pylône dans le Var

J'ai après calcul 118 acteurs particulièrement portés à la dénonciation

ENQUÊTEUR : Peux-tu proposer une sélection d'énoncés critiques pertinents dans le discours public des associations ?

Marlowe : Si je prends l'ensemble des marqueurs de discours critique j'obtiens 1678 énoncés ! Pour faire une sélection, je me suis appuyé sur un triple critère : taille minimale de l'énoncé – en prenant en

compte le titre du texte dans le calcul ; présence de thèmes marquants ; pluralité des indices de critique !

Voici donc 40 énoncés critiques exposés selon l'ordre chronologique. L'acteur-auteur qui s'impose dans cette série n'est autre que : Priaterm@_et_APE@

France Au niveau national, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire Environnementale (AFSSE), missionnée pour mener une étude d'évaluation du rapport Zmirou, vient de subir une OPA inamicale de la part des tenants du lobby de la téléphonie mobile.

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :13/01/2003 Titre :Antennes relais : Le lobby à l'affût... les associations vigilantes !!!,

Ce type de mensonges tente de jeter le discrédit sur la plupart des " opposants " aux antennes relais, ou considérés comme tels ! Les dits " opposants " réaffirment qu'ils ne sont pas hostiles à la téléphonie mobile mais luttent pour que celle-ci soit compatible avec la santé.

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :24/04/2003 Titre :Antennes relais : Mise au ... Point,

Les associations, reçues au Ministère de la santé le 27 novembre dernier, dénoncent ce qu'il est convenu d'appeler un véritable plan d' (in) action ! Agir pour l'Environnement et Priartém appellent l'ensemble des usagers de portable et les riverains des antennes relais à éteindre leur portable durant toute la journée du jeudi 11 décembre afin de protester ouvertement contre l'attentisme du Gouvernement.

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :11/12/2003 Titre :Jeudi 11 décembre 2003 - Première grève du portable,

[La France a adopté le 05 mai 2002 des seuils de 41 et 58 volts par mètre] !!! Avec la récente étude hollandaise sur les effets de la téléphonie mobile sur le " bien être " menée par une équipe de chercheurs de TNO - à la demande de trois ministères - qui corrobore l'impact sanitaire de la téléphonie mobile, le manque de réactions du ministère français ne pourrait être interprété que comme de l'irresponsabilité ou de l'inconséquence.

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :22/01/2004 Titre :Parution du Livre Blanc sur la téléphonie mobile,

Alors, j'ai tapé le nom du Dr. X sur Internet et j'ai découvert quelque chose d'extraordinaire, c'est que ce médecin, ce spécialiste de pathologie professionnelle avait fait parler de lui dans un autre dossier qui est toujours présent dans nos mémoires ,

le dossier de l'Amiante .Et ce médecin faisait des conférences pour dire que l'Amiante c'était sans danger ! Je me suis dit mais il y a une connivence entre le Dr René de Seze et le Dr X ; quelle peut donc être cette connivence ? Est-ce que c'est une connivence scientifique, Non, parce que sur le plan scientifique le débat scientifique ne peut pas être aussi radical, les scientifiques ne sont pas aussi en désaccord là-dessus.

Auteur :CIQ Marseille Date :07/02/2004 Titre :Conférence-débat organisé par la Confédération Générale des Comités d'Intérêts de Quartier de Marseille et des villes environnantes,

Malgré la controverse scientifique et sanitaire grandissante entourant le développement de la téléphonie mobile, malgré la publication du Livre blanc sur la téléphonie mobile rédigé par quatre scientifiques indépendants, Bouygues Telecom tente, en choisissant le terrain judiciaire d'imposer le silence radiotéléphonique en muselant le débat citoyen ! Les associations incriminées affirment que ces tentatives d'intimidation ne limiteront en rien leur volonté de trouver des solutions acceptables permettant un développement de la téléphonie garantissant le bien-être et la santé des riverains d'antennes et des utilisateurs de portables.

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :19/02/2004 Titre :Affaire Bouygues Télécom contre associations / Audience le 23 février 2004,

Pire, les inquiétudes légitimes des riverains des antennes sont abordées sous un angle sociologique (inconséquence, égoïsme, irrationalité) ou pseudo scientifique par l'incontournable Bernard Veyret, auteur ou co-auteur stakhanoviste de trois des quatre rapports français parus depuis 2001 et dont les recherches sont financées pour plus d'un tiers par Orange ! Cette exposition occulte sciemment les études scientifiques récentes qui devraient pourtant alerter les autorités publiques françaises.

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :13/12/2004 Titre :Exposition "Tout capter" à la Cité des sciences et de l'industrie : Une publiereportage inacceptable !,

Nous ne pouvons accepter plus longtemps le laxisme réglementaire et législatif français qui permet à un opérateur de téléphonie mobile d'installer une antenne relais à moins de trois mètres d'une classe d'école ou vendre un portable à des bébés de 4 ans.

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :26/02/2005 Titre :A quand une réglementation encadrant le développement de la téléphonie

Au rythme du saccage actuel, les spécialistes estiment à 10 ou 15 ans maximum l'espérance de survie de l'espèce (Sciences et Avenir, juin 2004). Chaque fois que vous passez un coup de fil sur votre portable, vous jouez avec la santé des habitants du Grésivaudan, avec la vie des Congolais et celle des derniers grands singes de la planète.

Auteur :PMO Date :08/06/2005 Titre :Le portable, gadget de destruction massive,

Pourquoi les cobayes humains ne sont-ils pas informés ? Parce que le lobby de la téléphonie mobile ne laisse rien passer, verrouille les résultats négatifs, enfume les autorités sanitaires, attaque en diffamation les citoyens qui expriment leurs inquiétudes (cf affaire d'Etienne Cendrier à Paris, 2003). " D'une façon générale, tous les résultats mettant en cause la téléphonie mobile sont systématiquement rejetés par les fabricants de portables.

Auteur :PMO Date :08/06/2005 Titre :Le portable, gadget de destruction massive,

Paris, le 14 juin 2005 : Alors que le directeur scientifique de l'AFSSE vient d'annoncer sa démission en dénonçant notamment la partialité de certains comités d'experts rédigeant les avis scientifiques de l'AFSSE, alors que le précédent rapport sur la téléphonie mobile rendu par l'Agence avait donné lieu à une dénonciation par la presse du manque d'indépendance de ses auteurs, l'AFSSE rend public aujourd'hui un nouveau rapport rédigé une fois encore par le même petit noyau d' " experts officiels ".

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :14/06/2005 Titre :Téléphonie mobile : Une Agence française de sécurité sanitaire sous influence !,

Paris, le 12 octobre 05 : Dans le cadre d'un colloque organisé au Sénat par l'Association Orée et le mensuel Valeurs vertes sur l'expertise, le Président de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire et Environnementale, Monsieur Guy Paillotin, interrogé sur la partialité de certains experts sollicités par l'Agence, a indiqué que " l'expertise de l'Afsse sur la téléphonie mobile n ' a jamais suivi, ni de près ni de loin, les règles que l'Afsse s ' est fixée à elle-même ; donc, c'est une expertise que je considère, en tant que Président du Conseil d'Administration, comme n ' existant pas, n ' étant pas le fait de l'Afsse, puisqu'elle ne correspond pas aux textes que le Conseil d'administration a lui-même adoptés.

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :12/10/2005 Titre :L'AFSSE en crise,

Leur " crime " : le premier, porte-parole de l'Association Robin des Toits a émis, lors d'un débat, des critiques sur la façon dont agissent les opérateurs de téléphonie mobile ; le second a retranscrit ce débat dans son journal, le Journal du Dimanche, également poursuivi pour diffamation.

Auteur :CRIIREM@ Date :02/03/2006 Titre :Nous sommes tous des lanceurs d'alerte !,

Qu ' y-a-t-il donc de si gênant pour l'AFSSET et/ou pour ses tutelles pour que ce rapport soit tenu secret alors que les ministres ont obligation de la publier ? Les associations ont bien l'intention, y

compris par voie judiciaire, d'obliger les ministres à respecter cette obligation, car, durant tout ce temps, on demeure, sur ce dossier de santé publique qui touche une population si importante, dans un état de vide d'expertise et d'inaction coupable des autorités en charge de la santé.

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :23/06/2006 Titre :Les associations réclament la communication du rapport de l'IGE/IGAS sur l'AFSSET,

Cette aberration conduit à des situations grotesques, voir dramatiques (dysfonctionnements graves en milieu hospitalier équipés en WIFI, porteurs d'implants ou de distributeurs de médicaments devant fuir les antennes relais sous peine de dysfonctionnements graves, voir mortels de leurs appareils ...) - Concernant le WIMAX, le Dr le Ruz précise que sa généralisation est un acte suicidaire.

Auteur :HARPE Chevreuse Date :02/03/2007 Titre :Compte-rendu du débat public du 2 mars 2007,

Les associations expriment leur indignation face au silence du Ministre de la Santé et des Agences de veille sanitaire (AFSSE et INVs), silence qui permet à une société française de vendre un portable importé de Corée dont les conséquences sanitaires sont désormais incontestables.

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :13/06/2007 Titre :Les associations réclament l'interdiction d'un portable pour enfant,

Reçues par deux membres du cabinet de la Ministre de la Santé, les associations ont pu exprimer leur indignation face à une réglementation laxiste qui permet à n'importe quelle entreprise de commercialiser des portables destinés à des jeunes et très jeunes enfants alors que le monde scientifique insiste, eu égard aux connaissances actuelles, sur la nécessité d'appliquer le principe de précaution, notamment vis à vis des populations sensibles et, tout particulièrement, des enfants.

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :31/08/2007 Titre :Portable pour enfants : Première victoire des associations Carrefour et Auchan ne vendront pas le Kiditel !,

Ce Jugement relaxe un militant poursuivi en diffamation pour avoir affirmé que les mesures payées par les opérateurs étaient manipulées.

Auteur :Robin-des-Toits@ Date :10/12/2007 Titre :Téléphonie mobile et santé : Déclaration de Strasbourg (04/12/07),

- Etude REFLEX de l'OMS - 4.5 fois plus de risques de tumeurs cérébrales, - Etc ..., Les sources publiques évoquent dans les médias la nécessité d'éviter de nouveaux drames, qui étaient aussi un peu des scandales, comme l'Amiante ou le sang contaminé.

Auteur :Robin-des-Toits@ Date :03/01/2008 Titre :Santé portables - Le Père Noël peut mieux faire,

C'est dans le droit fil de " la liberté du renard dans le poulailler ", pour promouvoir l'idée que " la minorité éclairée " autoproclamée, le veau d'or " Etat ", peut seul vous protéger, mais au final c'est remettre sa liberté entre des mains extérieures à soi-même, jamais le mépris de toute valeur accordée à la vie humaine n'a atteint de tels sommets que dans de telles sociétés.

Auteur :Next-Up Date :09/01/2008 Titre :Droit naturel et Droit fondé sur la loi,

Si un exemplaire d'un tel engagement n'est pas nos mains sous quinze jours, nous aurons le regret de porter plainte contre vous personnellement sur le chef de complicité d'illégalité.

Auteur :Robin-des-Toits@ Date :21/02/2008 Titre :Téléphonie Mobile à Paris - Six Associations de locataires demandent à l'OPAC de se mettre en règle avec la loi,

Comme le souligne le chercheur Jean-Luc Guilmot, dans sa préface à l'ouvrage du Dr. Pilette Antennes de téléphonie mobile, technologies sans fil et santé (Une synthèse de plus de 600 publications scientifiques, téléchargeable gratuitement sur le site www.next-up.org) : " Réalise-t-on assez que l'insistance sur la preuve absolue - que la plupart des gens considèrent en première analyse comme raisonnable - est un stratagème couramment utilisé par quantité de lobbies pour exiger l'impossible ? [...] Réalise-t-on que lorsque les représentants de l'industrie demandent la preuve absolue du pouvoir cancérigène des rayonnements non-ionisants, ils savent qu'il est hautement probable que leur demande n'aboutisse jamais ? Peut-on d'ailleurs faire une égale confiance à des

recherches financées par l'industrie, par des pouvoirs publics ou par des organisations caritatives ? [...] réalise-t-on suffisamment les moyens déployés par des lobbies pour retarder le plus longtemps possible la divulgation des faits sanitaires néfastes évidents ? [...] On l'a vu avec l'Amiante, le tabac ou le changement climatique, l'entretien d'une certaine confusion scientifique répond à des justifications économiques et fait souvent partie intégrante de stratégies industrielles.

Auteur :PMO Date :05/03/2008 Titre :WIFI : Ce n'est pas quand on a chié dans les draps qu'il faut serrer les fesses,

Pour éviter un scandale de santé publique comparable à ceux du tabac ou de l'Amiante, il ne faut plus attendre pour : - informer largement la population et tout particulièrement les jeunes, des risques liés à l'usage du portable ; - adopter des normes de fabrication aux industriels de la téléphonie mobile afin de réduire encore le DAS (degré d'absorption spécifique) ; - fixer des valeurs protectrices pour les expositions chroniques des riverains d'antennes (0,6 V/m) ; - fixer un moratoire à l'installation du WiFi dans les bâtiments publics et tout particulièrement dans les établissements scolaires en attendant les résultats d'étude d'impacts sanitaire.

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :04/04/2008 Titre :Lien entre téléphonie mobile et cancer, deux nouveaux avis très éclairés !,

Comme le relève le rapport, l'Histoire nous enseigne que l'Application de mesures de précaution proportionnées dès les premières alertes permet d'éviter des risques majeurs comme on en a connu avec l'Amiante, le tabac, les PCB, les rayons X, etc. Il convient d'ailleurs d'ajouter à cela l'Actuel scandale de l'hormone de croissance.

Auteur :Cendrier Date :22/05/2008 Titre :Et si la téléphonie mobile devenait un scandale sanitaire ?,

Le Maire de Strasbourg, pour sortir de l'état de suspicion d'illégalité massive dans sa commune, prévoit-il de commander cette campagne, ou non ? Les réponses à ces questions permettront de rendre lisible le choix du Maire de Strasbourg : - soit la Santé Publique est prioritaire, - soit il est donné prise au soupçon que ce qui est prioritaire, c'est l'emprise de la Grande Industrie.

Auteur :Robin-des-Toits@ Date :06/06/2008 Titre :Lettre ouverte au maire de Strasbourg,

Priaterm et Agir pour l'environnement appellent les ministres de la santé et de l'écologie à tout mettre en oeuvre pour éviter que le téléphone portable soit le prochain et plus important scandale de santé publique.

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :15/06/2008 Titre :Dangers du portable : de grands cancérologues français sonnent l'alarme,

Après avoir débranché les bornes Wifi le 15 mai 2008 la bibliothèque interuniversitaire Sainte-Geneviève, dans le 5^e arrondissement semble avoir décidé de les rebrancher suite à la tenue d'un simulacre de Comité Hygiène et Sécurité, les mesures produites par l'administration justifiant une absence prétendue de danger n'ayant été communiquées à cette instance que la veille quand un délai de 15 jours est de rigueur afin de permettre aux membres d'en prendre connaissance.

Auteur :Supap-FSU Date :02/07/2008 Titre :La bib Ste Geneviève escamote tout débat scientifique,

Autre nouvelle donne, depuis quelques mois les industriels des télécommunications viennent " d'encaisser " coup sur coup la médiatisation de plusieurs études scientifiques qui leurs sont toutes défavorables, mais le pire étant à venir avec celle d'Interphone de l'OMS qu'ils ont en partie financée, un comble ! Dans ce contexte Mme Roselyne Bachelot Ministre de la Santé vient elle aussi de réitérer ce 2 juillet 2008 ses conseils de prudence quant à l'usage du téléphone portable pour les enfants de moins de 12 ans, ... on croit rêver, car le mal est déjà fait.

Auteur :Next-Up Date :04/07/2008 Titre :L'information,,

Devant cette mascarade, la majorité des représentants du Comité Hygiène et Sécurité de la Direction des Affaires Culturelles boycottera cette réunion programmée pour le jeudi 18 septembre à l'Hôtel de Ville.

Auteur :Supap-FSU Date :11/09/2008 Titre :Delanoë coupable de delit d'entrave !,

Intoxiqués par les becquerels sous-le-seuil-limite, les milligrammes limite de pesticides, dioxines et nitrates, le pourcentage limite d'OGM, pourquoi refuser une irradiation limite de volts par mètre ? Dans ce théâtre de fantoches, le journaliste a son rôle : tendre un micro à l'expert.

Auteur :PMO Date :29/09/2008 Titre :Les vrais dangers du téléphone portable,

J ' ai eu contre moi un concours d' incompétence ou de mauvaise foi : un élu important a affirmé qu ' une antenne n ' est dangereuse qu ' à moins d' un mètre ; un autre a doctement prétendu, contrairement à toutes les affirmations scientifiques, que le rayonnement des antennes se déploie verticalement et n ' est nocif que pour ceux qui sont à leur pied, etc. Le nouveau contrat SFR a été naturellement approuvé par la majorité municipale, à laquelle s ' est jointe Mme Faure - il faut à ce propos saluer son talent d' illusionniste, elle qui est parvenue à apparaître comme une alternative à Montbrison alors que par ses votes favorables et ses abstentions, elle s ' est pratiquement toujours rangée du côté de la droite.

Auteur :Dugas Date :18/10/2008 Titre :Antennes relais pour les téléphones portables - des risques ?,

Comment juger ? Comment se forger une opinion, assaillis que nous sommes par tant d' informations parfois contradictoires ? Comment ne pas tomber dans le piège de l' Absence de consensus scientifique, porte ouverte à tous les immobilismes, immobilismes dont on a vu et continue de voir les conséquences tragiques dans des domaines aussi différents que ceux de l' amiante, du tabac ou, plus récemment, du changement climatique ? Réalise-t-on assez que l' insistance sur la preuve absolue - que la plupart des gens considèrent en première analyse comme raisonnable - est un stratagème couramment utilisé par quantité de lobbies pour exiger l' impossible ? Réalise-t-on, par exemple, que dans la relation entre tabac et cancer subsiste encore aujourd' hui un élément d' incertitude et que nos connaissances ne sont jamais aussi abouties que ce que les instances médicales voudraient nous faire croire ? Réalise-t-on que lorsque les représentants de l' industrie demandent la preuve absolue du pouvoir cancérigène des rayonnements non ionisants, ils savent qu ' il est hautement probable que leur demande n ' aboutisse jamais ? Peut-on d' ailleurs faire une égale confiance à des recherches financées par l' industrie, par des pouvoirs publics ou par des organisations caritatives ? Dans un contexte de mondialisation et de pression concurrentielle, allié à l' Attrait des possibilités multiples de développement de nouveaux marchés, les yeux rivés sur les résultats trimestriels voire mensuels, réalise-t-on suffisamment l' Ampleur des moyens déployés par des lobbies pour retarder le plus longtemps possible la divulgation d' effets sanitaires néfastes évidents ? Le temps, c' est de l' Argent.

Auteur :Pilette Date :06/11/2008 Titre :Antennes de téléphonie mobile, technologies sans fil et santé,

À tel point que l' Inspection générale de l' environnement et l' Inspection générale des affaires sociales ont regretté que certains experts aient été tout à la fois, sollicités pour présider certains comités d' experts officiels et rémunérés directement par le lobby du mobile ... Pire, le syndrome de TcherMobile frappe régulièrement certains scientifiques qui ont le malheur de s' inquiéter des effets des champs électromagnétiques sur la santé.

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :15/12/2008 Titre :TcherMobile ?,

Cette cyber@ction, lancée par le site www.cyberacteurs.org est signable en ligne ... Dix associations, regrettant l' inaction des pouvoirs publics, sont reparties en guerre contre l' usage du téléphone portable pour les enfants et la promotion qui en est faite à l' occasion des fêtes de fin d' année, avec une campagne intitulée " TcherMobile ".

Auteur :Lebioda Date :19/12/2008 Titre :Cyberaction : Non au projet d' absorption de l' Afsset,

Quand les responsables de la Mairie en charge de ces dossiers comprendront-ils que le refus du dialogue, la transgression des lois et les abus d' autorité ne peuvent en aucun cas remplacer les moyens adaptés, les compétences scientifiques et médicales nécessaires à une bonne gestion des problèmes de santé publique des personnels et des Parisiens ?.

Auteur :CGT Date :21/01/2009 Titre :Réponse de l' Union Syndicale CGT à Mme Maité Errecart,

" les associations se félicitent de cette accumulation de condamnations favorables au respect de la santé des riverains mais s'indignent de l'inaction des pouvoirs publics qui continuent à nier l'existence d'un problème de santé publique autour des antennes-relais ".

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :06/03/2009 Titre :Nouveau jugement : Avis de gros temps pour les opérateurs,

Alors que l'incertitude scientifique doit déboucher sur une application pleine et entière du principe de précaution qui passerait par une baisse très significative des valeurs d'exposition aux champs électromagnétiques des antennes relais comme le réclame le Parlement européen, les associations attendent du Gouvernement autre chose qu'un discours faussement rassurant dicté par le lobby.

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :23/03/2009 Titre :Antennes-relais : 80% des français réclament une loi plus contraignante !,

En attendant - pendant que les puissants lobbies des industries empêchent la reconnaissance de cette maladie dévastatrice, ainsi ils n'auront pas à faire face à leurs responsabilités et pertes de profits - des millions de gens atteints d'EMS souffrent gravement, ont perdu leur santé, travail, maison, famille et amis, n'ont aucun endroit où aller pour échapper à la pollution électromagnétique globale.

Auteur :Tourtet Date :07/04/2009 Titre :Sensibilité électromagnétique : une épidémie mondiale,

Maintenant les opérateurs et surtout les politiques (souvent ignorants mais à forte capacité de nuisances) doivent savoir que l'heure de la responsabilisation approche, les tergiversations ou les moult manoeuvres subtiles destinées à faire perdurer le système (type mascarade du Grenelle et autres) ont fait long feu.

Auteur :Next-Up Date :12/05/2009 Titre :École Gerson : Bouygues Telecom SA Ordonnance d'Assignation du TGI de Lyon,

Mais dès le départ les signaux négatifs se sont accumulés : lettre de mission du Premier Ministre clôturant du haut de certitudes scientifiques contestables les débats sur la question la plus litigieuse, celle des antennes-relais ; déclaration des ministres allant dans le même sens quand il ne s'agissait pas purement et simplement de dénigrer l'opération (" il y en a marre de ces Grenelles qui ne servent à rien ", aurait ainsi déclaré le Ministre de la Santé selon le Canard Enchaîné) ; plus grave encore, décision de ne pas organiser un échange entre scientifiques ne partageant pas la même analyse quant aux effets sur la santé, tout en invitant une représentante de l'OMS à venir nous porter la bonne parole.

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :27/05/2009 Titre :Grenelle des ondes : Retour sur un claquement de porte,

ENQUETEUR: la critique de l'expertise est-elle différente des autres dossiers ?

Marlowe : Pour répondre à cette démarche, il faut fonctionner en deux temps : d'abord scruter les associations entre le thème de l'expertise et les propos critiques du matériel disponible, et comparer le résultat avec ce que l'on peut constater par ailleurs. Ensuite, examiner à la loupe les réseaux concernant l'expertise et les experts et relever les spécificités de ce dossier. Je m'en tiens à titre provisoire à la première partie de ce programme !

Il y a dans ce matériel disponible " téléphonie-socle ", 3119 énoncés qui causent d'expertise, et parmi ces énoncés 224 sont liés à la critique, ce qui donne un rapport de 7.18 %

Ce taux est très supérieur aux moyennes enregistrées sur les corpus qui est de 1.8 %

Est-ce que j'affiche tous les énoncés ?

ENQUETEUR: les 10 derniers suffiront !

Marlowe :

Or, c'est justement sur le prétexte des faibles niveaux d'exposition que nombre de rapports d'expertise français ont postulé qu ' il était inutile de mener des études scientifiques plus à proximité des stations de base.

Auteur :Priaterm@_et_APE@ Date :14/10/2008 Titre :Antennes-relais : les associations reçues aujourd'hui - 14/10/08 - chez Eric Besson,

L'Académie nationale de Médecine s'inquiète pour la santé publique : - La prééminence du " ressenti " du plaignant, si elle fait jurisprudence, remet en cause les fondements mêmes de l'expertise scientifique et médicale, au risque de laisser la porte ouverte à des décisions lourdes de conséquences en matière de santé publique.

Auteur :Académie nationale de médecine Date :04/03/2009 Titre :Les risques des antennes de téléphonie mobile,

" - La prééminence du ressenti du plaignant, si elle fait jurisprudence, remet en cause les fondements mêmes de l'expertise scientifique et médicale, au risque de laisser la porte ouverte à des décisions lourdes de conséquences en matière de santé publique ;.

Auteur :maire-info Date :05/03/2009 Titre :Antennes-relais: l'Académie nationale de médecine dénonce " l'utilisation dévoyée " par la justice du principe de précaution,

" Ces décisions de justice sont inquiétantes, car elles remettent en cause l'expertise scientifique dans son essence même.

Auteur :Le Figaro Date :05/03/2009 Titre :Antennes-relais : l'Académie de médecine rassurante,

" La prééminence du " ressenti " du plaignant, si elle fait jurisprudence, remet en cause les fondements mêmes de l'expertise scientifique et médicale, poursuit l'Avis de l'Académie, au risque de laisser la porte ouverte à des décisions lourdes de conséquences en matière de santé publique.

Auteur :Le Figaro Date :05/03/2009 Titre :Antennes-relais : l'Académie de médecine rassurante,

- La prééminence du " ressenti " du plaignant, si elle fait jurisprudence, remet en cause les fondements mêmes de l'expertise scientifique et médicale, au risque de laisser la porte ouverte à des décisions lourdes de conséquences en matière de santé publique.

Auteur :Lebioda Date :06/03/2009 Titre :Une mise au point de l'Académie Nationale de Médecine sur les "risques des antennes de téléphonie mobile",

Les citoyens de ce pays ont la chance de pouvoir s'appuyer sur des institutions publiques de recherche et un service public de l'expertise scientifique : l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM), les Académies nationales des Sciences et de Médecine, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFSSET), etc. En violant la propre charte qu ' elle avait établie, en contribuant à la confusion générale, en donnant corps à l'inquiétude infondée d'une fraction de la population en matière d'antennes relais, et en contredisant de facto les avis des agences de sécurité sanitaire, la municipalité de Nantes sape les bases de la confiance de la population dans les institutions en charge de sa protection sanitaire et contribue aux efforts de certains réseaux militants oeuvrant au démantèlement du service public de l'expertise scientifique.

Auteur :Science et pseudo-sciences Date :16/04/2009 Titre :Antennes relais : l'AFIS écrit au maire de Nantes,

Vous parlez de désinformation ... En France, il n'y a pas de culture de l'expertise indépendante : les industriels et les constructeurs lient des liens privilégiés avec les spécialistes qui sont à la fois juges et partie.

Auteur :L'Express Date :23/04/2009 Titre :Antennes relais: appel au "respect du principe de précaution",

Le pourrissement de la situation est né, notamment, de l'incapacité de l'expertise officielle à penser la complexité et reconnaître l'incertitude ambiante, amenant certains scientifiques à énoncer doctement une vérité, LA vérité ; une sorte de vérité révélée, incontestable, unilatérale.

Auteur :Kerckhove Date :26/04/2009 Titre :Rue89 - Tribune datée du 24 avril 09 - Ondes : le principe de précaution ne s'use que si l'on s'en sert Par Stéphen Kerckhove,

On le voit, BioInitiative est la pierre angulaire de l'" argumentation scientifique " des associations dénonçant pêle-mêle un scandale sanitaire à venir, la non-indépendance des agences gouvernementales d'expertise et la non-adéquation des normes de protection.

Auteur :Science et pseudo-sciences Date :30/04/2009 Titre :Le rapport BioInitiative, ou l'apparence de sérieux scientifique

ENQUÊTEUR : Rappelons-nous la chronologie du dossier

Marlowe: Voici la chronologie de la téléphonie mobile à partir d'attracteurs temporels :

Le 3 avril 1973 : Martin Cooper passe le tout premier appel depuis un téléphone portable, en appelant Joel Engel pour tester ce Motorola DynaTAC 8000X.

L'American Journal of Epidemiology publie en 1979 un article Nancy Wertheimer et Ed Leeper qui annonce l'existence d'un lien entre une exposition aux lignes haute tensions et une augmentation du risque de développement de cancers chez l'enfant.

Un arrêté du 25 mars 1991 autorise l'extension, dans la bande des 900 MHz, d'un réseau de radiotéléphonie publique pour l'exploitation d'un service numérique paneuropéen GSM.

Le 1er juillet 1992, France Telecom Mobile crée Itinéris, premier opérateur de téléphonie mobile GSM en France.

Le 21 juin 1993, lors de l'émission de Larry King sur CNN, David Reynard annonce qu'il poursuit NEC pour avoir causé ou aggravé le cancer du cerveau de sa femme Susan, morte en mai de l'année précédente. Son médecin, le neurologue David Perlmutter, témoigne et présente des scanners montrant la proximité de la tumeur avec la zone d'utilisation de l'appareil. Le juge rejettera l'accusation pour manque de preuve scientifiques (Reynard v.NEC Corp., 887 F.Supp. 1500 (M.D.Fla. 1995)).

Le 5 mai 1994, le Parlement européen vote la résolution A3-0238/94 sur la lutte contre les nuisances provoquées par les rayonnements non ionisants.

Début 1996 est fondée l'association Agir pour l'environnement (13 janvier 1997 selon le JO).

En avril 1998, l'ICNIRP publie ses Guidelines for Limiting Exposure to Time Varying Electric, Magnetic and Electromagnetic Fields (Up 300 GHz) qui recommande des seuils d'exposition aux ondes électromagnétiques basées sur leurs effets thermiques, avec un facteur de sécurité de 50 pour la population générale.

Le 17 novembre 1998, l'OMS lance une initiative visant à créer un cadre de référence en vue de l'établissement de normes d'exposition humaine aux champs électromagnétiques qui soient internationalement reconnues.

Le 25 février 1999, Gianni Tamino rend son Rapport sur la proposition de recommandation du Conseil relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques (COM(98)0268 - C4-0427/98 - 98/0166(CNS)). Dans celui-ci, il propose, en vertu des principes de précaution et d'ALARA, d'éliminer tous les risques éventuels pour la santé publique en établissant des distances minimum par rapport aux appareils producteurs de champs électromagnétiques.

Le 17 juin 1999, le US Office of Research Integrity a établi que Robert Liburdy avait intentionnellement falsifié ses données pour étayer ses hypothèses sur les effets sanitaires des champs électromagnétiques.

La Recommandation du conseil du 12 juillet 1999 relative à la limitation de l'exposition du public aux champs électromagnétiques (1999/519/CE) pose les prescriptions communautaires sur les valeurs limites à respecter pour protéger le public contre les effets nocifs avérés qui peuvent survenir à la suite

d'une exposition à des champs électromagnétiques. Elle se base essentiellement sur l'avis de l'ICNIRP de 1998.

Le 11 mai 2000, le professeur Stewart et son Independent Expert Group on Mobile Phones annonce la publication de leur rapport "Mobile Phones and Health".

PRIARTÉM a été créée, en octobre 2000 (J.O. du 7 octobre 2000), avec pour objet de veiller à une implantation des antennes-relais de téléphonie mobile respectueuse des conditions de vie et de santé de tous. Elle a été la première association, au niveau national, à faire émerger ce problème.

Le 16 janvier 2001 : un comité d'experts de la DGS réunis autour du Dr Zmirou rend son rapport "Les téléphones mobiles, leurs stations de base et la santé : Etat des connaissances et recommandations".

Le 13 février 2001, Priartem et Agir pour l'Environnement lancent la campagne "Insup-portables les antennes relais ? ! ?" avec d'autres associations (l'association Consommation, Logement, Cadre de Vie, en partenariat avec le FCPE, Sud Ptt, la CGL, la CSF, FNE, l'UFCS, Alternative Santé-L'Impatient, l'association des parents d'élèves de Sanguinet, CDAFAL et l'UNAF).

Le 27 mars 2001, le Tribunal de grande instance de Vannes a décidé que le pylône de l'Île aux Moines devait être démonté dans les six mois.

Le décret du 3 mai 2002 définit les valeurs-limites d'exposition du public aux ondes électromagnétiques, se calquant sur la recommandation européenne de 1999.

Le 9 octobre 2002, l'appel de Fribourg, signé par plus d'un millier de médecins réclame l'abaissement des normes d'expositions aux ondes électromagnétiques.

Le 6 novembre 2002, les sénateurs Jean-Louis Lorrain et Daniel Raoul présentent devant le parlement un Rapport sur l'incidence éventuelle de la téléphonie mobile sur la santé, pour "clarifier la situation et de donner, tant aux citoyens qu'aux élus locaux, les moyens de s'informer et d'agir".

Le 20 mars 2003, la Mairie de Paris signe avec les opérateurs de téléphonie mobile une charte de bonne conduite sur les antennes-relais, qui devrait garantir aux Parisiens une information transparente sur le sujet, respecter le paysage urbain et assurer aux habitants une exposition minimale aux champs électromagnétiques.

Le 16 avril 2003 est rendu public le premier avis de l'AFSSE sur la téléphonie mobile.

Dans son édition du 24 avril 2003, le Point rapporte des écrits d'un rapport confidentiel tentant de jeter le discrédit sur les opposants aux antennes relais.

Le 19 mai 2004 naît Robin des toits, fédérant des collectifs locaux, affirmant sa totale indépendance, et dont le porte-parole national est Étienne Cendrier. (déclaration 4 juin 2004, JO 26/06/2004).

Lors de la présentation du 28 avril 2004, les trois opérateurs de téléphonie mobile se sont engagés à appliquer le Guide des bonnes pratiques pour tous leurs projets de déploiement, c'est-à-dire pour toutes les créations et toutes les modifications substantielles d'antenne-relais. Leur engagement est immédiat ; il vaut d'emblée, sans autre procédure ou formalité au plan local, pour tous les projets lancés à partir de ce jour et dans toutes les communes de France.

Le 19 mai 2005, Denis Zmirou-Navier démissionne de la direction scientifique de l'AFSSE pour désaccord sur l'orientation et la gestion de l'agence avec sa directrice générale (Mme Froment-Védrine).

La Fondation Santé et Radiofréquences, reconnue d'intérêt public le 10 janvier 2005, a tenu sa première réunion de conseil d'administration le 4 juillet 2005.

Le 5 avril 2005, Étienne Cendrier est condamné au civil, en appel par un jugement de la XIe Chambre du tribunal de Paris, à 1000 euros de dommages et intérêts en faveur de Bouygues Telecom.

Le 7 juin 2005 : publication du deuxième avis de l'AFSSET sur la téléphonie mobile.

Le 13 juillet 2005, une proposition de loi relative à la réduction des risques pour la santé publique des installations et des appareils de téléphonie mobile est déposée par, entre autres, Nathalie Kosciusko-Morizet.

Le 18 août 2005 est fondée l'association "Next-up organisation" à Crest dans la Drôme, sous la houlette de Serge Combe-Sargentini et du dr Claude Monnet. (déclarée le 7 octobre 2005, JO 22/10/2005).

Lors d'une conférence de presse, le 9 novembre 2005 à l'Assemblée nationale, a eu lieu la présentation d'un nouvel organisme non-gouvernemental né sous l'impulsion de scientifiques : le Centre de recherche et d'information indépendant sur les rayonnements électromagnétiques - Le CRIIEM. " La France a besoin d'une information indépendante sur les dangers des rayonnements

électromagnétiques ", c'est dans ces termes que s'est exprimée Michèle Rivasi, la Présidente du CRIIEM. (déclaration de création au 18 octobre 2005, JO 19/11/2005).

Le 15 décembre 2005, un rapport de l'IGAS/IGE évalue les méthodes de travail scientifique de l'AFSSE et met en cause ses deux rapports sur la téléphonie et certains de ses experts.

Le 2 mai 2006, la XVIIe chambre du Tribunal de Paris, déboute au pénal SFR et Orange qui portaient plainte pour diffamation contre Étienne Cendrier.

La Résolution de Benevento (19 septembre 2006) adoptée lors d'une conférence scientifique internationale intitulée " Le principe de précaution en matière de champs électromagnétiques " comporte le point suivant : " De nouvelles preuves se sont accumulées indiquant des effets néfastes résultant de l'exposition tant professionnelle que privée aux champs électriques, magnétiques et électromagnétiques.

Le 8 août 2007, un collectif de scientifiques menés par en particulier par Carl F. Blackman et Cindy Sage, publie le rapport BioInitiative qui répertorie des milliers d'articles scientifiques concernant les effets des ondes électromagnétiques sur la santé publique.

18 octobre 2007, le comité d'hygiène et de sécurité des affaires culturelles de la Ville de Paris a adopté le "principe d'un moratoire sur le Wi-Fi" dans les bibliothèques de la capitale, à la suite de quoi, le 10 décembre 2007, la ville de Paris déconnecte le Wi-Fi de six bibliothèques.

Le 17 novembre 2007, les associations Priartem et Agir pour l'environnement demandent officiellement à Imaginarium le retrait de la vente de son MO1, portable pour enfants.

Le 9 février 2008, Le Parisien met en avant une expérience de chercheurs de l'université de Clermont-Ferrand (Gérard Ledoigt) sur les tomates qui "relance le doute sur les dangers du portable".

Le 24 mai 2008, Claire Deslauriers et Christophe Troy entament une grève de la faim pour protester contre l'implantation d'une antenne relais à proximité de leur habitation dans le Hameau de la Ruchère, dans le Parc Naturel de la Chartreuse, en Isère. Elle s'achèvera le 5 juin avec un rendez-vous avec le préfet de l'Isère.

Le 15 juin 2008, à l'initiative du psychiatre David Servan-Schreiber, vingt scientifiques internationaux lancent un appel dans le Journal du Dimanche contre les dangers que représente le téléphone portable, notamment pour les enfants de moins de douze ans.

Le 17 septembre 2008, la première plainte au pénal est lancée par une famille de Chevreuse contre Bouygues Telecom.

18 septembre 2008, les magistrats de la chambre civile du tribunal de grande instance de Nanterre ont condamné Bouygues Telecom à démonter une antenne relai, à Tassin-la-Demi-Lune, pour " risque de trouble " à la santé, une application du principe de précaution.

Le 7 octobre 2008, les bornes Wi-Fi sont rebranchées dans les bibliothèques parisiennes où elles avaient été désactivées à la suite de malaises du personnel.

Dans un jugement du 28 octobre 2008, RTE fut condamnée à Tulle à verser 390648 euros pour le préjudice subi par une exploitation agricole implantée le long d'une ligne à très haute tension.

La cour d'appel de Colmar réexaminait le 3 novembre 2008 le cas de Sabine Rinckel, une Strasbourgeoise électrosensible. Elle sera déboutée début décembre.

Le 29 novembre 2008, Jean-Marc Aubry descend du pylône France Télécom, sur lequel trois nouvelles antennes devaient être installées, après s'y être enchaîné pendant 80 heures.

Le 16 décembre 2008, dix associations lancent la campagne "TcherMobile" pour interdire la vente de téléphones mobiles aux enfants et interpellent les députés.

Le 4 février 2009, la cour d'appel de Versailles condamne Bouygues Telecom à démonter ses antennes à Tassin-la-Demi-Lune. Les opérateurs font part de leur perplexité et en appellent au soutien de l'Etat.

Le 3 mars 2009, la ville de Paris lance une conférence citoyenne "Ondes, santé, société" qui doit permettre d'encadrer et orienter au mieux le déploiement des technologies hertziennes à Paris.

Jeudi 2 avril 2009, le Parlement européen a adopté à une quasi-unanimité un rapport qui réclame une révision des seuils d'exposition aux champs électromagnétiques (CEM) et la reconnaissance de l'électro-hypersensibilité comme handicap.

Le Grenelle des ondes, organisé par le gouvernement Fillon, est lancé en grandes pompes le jeudi 23 avril 2009.